L'ÉGLISE DE SAINT-DIÉ

PREMIÈRE PARTIE

NOTICE HISTORIQUE

JUSQU'AU XIIIME SIÈCLE

ET MONOGRAPHIE DE

L'ÉGLISE NOTRE-DAME

AVEC 53 GRAVURES

PAR G. SAVE ET C. SCHULER, ARCHITECTE DIOCÉSAIN

(*Extrait du Bulletin de la Société Philomatique Vosgienne.*)
(*Tome VIII. Année 1882-83.*)

SAINT-DIÉ
TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE L. HUMBERT.

1883

L'ÉGLISE DE SAINT-DIÉ

PREMIÈRE PARTIE

NOTICE HISTORIQUE

JUSQU'AU XIIIme SIÈCLE

ET MONOGRAPHIE DE

L'ÉGLISE NOTRE-DAME

AVEC 53 GRAVURES

PAR G. SAVE ET C. SCHULER, ARCHITECTE DIOCÉSAIN

(*Extrait du Bulletin de la Société Philomatique Vosgienne.*)
(*Tome VIII. Année 1882-83.*)

SAINT-DIÉ
TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE L. HUMBERT.

1883

TRAVAUX

PUBLIÉS DANS LES *BULLETINS DE LA SOCIÉTÉ PHILOMATIQUE VOSGIENNE*

Tomes I à VII. — 1875-1882.

H. BARDY.	*Dom Claude Fleurand, moine Bénédictin de Moyenmoutier. — Travaux du Conseil d'hygiène, 1870-1880. — L'Hiver de 1879-1880 à Saint-Dié. — Gabriel-François Renaud, maître en pharmacie à Saint-Dié. — Note sur la composition chimique de quelques eaux de puits de Raon-l'Etape.*
A. BENOIT.	*Sur une ancienne Carte de Lorraine. — L'École gratuite d'accouchement de Saint-Dié. — Une page inédite de l'Histoire de la principauté de Salm. — Claude Gelée. — Moyenmoutier et Senones en 1759. — Le Préfet Dieudonné (des Vosges). — Catalogue des estampes vosgiennes antérieures à 1790.*
BILLOT.	*Résumé des observations météorologiques faites à Schirmeck de 1854 à 1864.*
P. DE BOUREULLE.	*Un Pape alsacien-lorrain. — Les Comtes de Neufchâtel. — Trois Dames illustres de Brantôme.*
P. CABASSE.	*Anciennes fortifications de Raon-l'Étape.*
G. DE LA COMBLE.	*Une journée dans la ville d'Arles.*
E. DIETZ.	*Observations météorologiques 1878-79-80 à Rothau. — Monnaies du moyen âge trouvées à Fouday.*
F. DINAGO.	*Un bas-relief du Donon. — Œuvres inédites de Dom Calmet.*
R. FERRY.	*Fougères d'Alsace et de Lorraine. — Orchidées qui croissent à Saint-Dié. — Note sur les houppes jaunes que certaines abeilles portent sur le front.*
A. FOURNIER.	*La peste à Rambervillers. — Annexion de Rambervillers à la Lorraine. — Emeute de femmes à Rambervillers. — Origine de Rambervillers. — Lutte d'un apothicaire contre les chirurgiens de Rambervillers. — François Pelletier, artiste de Rambervillers.*
A. GÉRARD.	*Une Coutume du carnaval en Lorraine. — Martin Waldzemüller, géographe.*
G. DE GOLBÉRY.	*Le Château de Taintrux. — Hellieule. — Anciennes possessions du Chapitre de Saint-Dié, en Alsace et en Lorraine. — Prempoiteux*, légende vosgienne.
C. GRAD.	*L'Homme dans les Vosges à l'époque glaciaire. — Les Réservoirs d'eau des Vosges.*
HINGRE.	*Galilée*, signification et origine de ce nom.
L. JOUVE.	*Anciens titres du Chapitre de Saint-Dié. — Le ban et les possessions de Senones.*
F. LEBRUN.	*Bibliographie géologique et minéralogique vosgienne. — Étude géologique de la ligne ferrée de St-Dié à Lunéville.*
G. SAVE.	*Le Belliccus Surbur. — Jacques Augustin. — La Citadelle de Saint-Dié. — Antiquités de Saint-Jean-d'Ormont.*
C. SCHULER.	*Peintures des églises de Saint-Dié.*
Dr STUTEL.	*Éloge du Dr Carrière. — Épidémie de Diphthérie à St-Dié.*
F. VOULOT.	*Recherches archéologiques dans les Vosges.*

L'ÉGLISE DE SAINT-DIÉ

PREMIÈRE PARTIE

NOTICE HISTORIQUE JUSQU'AU XIIIme SIÈCLE, ET MONOGRAPHIE DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME

I

PÉRIODE GALLO-ROMAINE

JUNCTURÆ

Avant d'entreprendre l'étude du monument qui fut comme le berceau de notre cité et qui resta, pendant douze siècles, la base de son histoire, il est bon de rappeler l'origine du nom de *Jointures*, sous lequel on désigne l'emplacement où il fut élevé.

Le *Titre de Numérien*, archevêque de Trèves, est le document le plus ancien et le plus authentique qui nous reste. Il date de 664, c'est-à-dire du vivant même de saint Dié, trois ou quatre ans après son arrivée dans notre vallée et lui ayant été accordé sur sa propre demande (1), il ne fait, très-proba-

(1) « Religiosa postulatione aurium nostrarum intima penetravit... Il pénétra « par sa pieuse demande au plus profond de nos oreilles... » et plus loin : « supplici deprecatione poposcit..., il réclama par une prière suppliante... » (*Titre de Numérien*).

(Saint-Dié)

[redacted]

blement, que répéter les termes mêmes employés par lui dans sa requête à Numérien.

Or il s'exprime ainsi : « Basilicas intra eremi secretum lo-
« cum (nuncupante Galilæa quod priùs Juncturas vocaba-
« tur), super fluvios Murte et Raurobaccio... construxit (1). »
C'est-à-dire : « Il bâtit... des églises dans un endroit retiré
« d'une solitude, au bord des rivières de Meurthe et de Ro-
« bache, la Galilée (*le cloître*) dénommant ce qui s'appelait
« *anciennement* Jointures (2). »

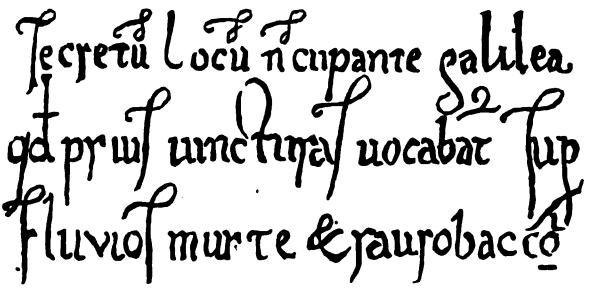

Fig. 1. Calque d'un passage du Titre de Numérien.

Priùs signifiant *jadis, primitivement, autrefois, anciennement,* le lieu où la Meurthe et le Robache se joignaient s'appelait donc depuis longtemps *Jointures,* et il ne prit le nom de la *Galilée* que lorsque saint Dié y eut élevé ce monastère, vers 661, trois ans avant le *privilége* de Numérien. Du reste, si le nom de Jointures avait été donné par saint Dié, Numérien aurait mis *vocavit* (*Deodatus*) au lieu de *vocabatur;* le fonda-

(1) Tous les copistes écrivent : Junctur**ae**, sup**ra**, Murth**ae** et Raur**a**baccio. Nous avons pris notre texte sur l'original même, parfaitement conservé, que nous avons eu entre les mains et dont nous espérons donner prochainement un *fac-simile* complet, qui permettra de démontrer son authenticité niée longtemps par l'évêché de Toul et de corriger les fautes nombreuses des copies qu'on en a faites.

(2) M. l'abbé Hingre, dans son étude sur le nom de *Galilée* (*Bulletin de la Société philomatique vosgienne*, 1878, p. 70-72), a rétabli le premier le véritable sens de ce passage, que tous les écrivains précédents ont traduit comme s'il y avait *nuncupatum.*

teur du monastère tenant trop à bien établir son titre de premier occupant de cette solitude (*eremi secretum locum*) pour négliger ce détail.

Cependant cette idée de *solitude*, de *désert* paraît incompatible, dira-t-on, avec l'existence d'un nom de lieu. A quoi bon dénommer une localité si personne ne l'habite?

C'est qu'il faut prendre *eremus*, non pour une solitude absolument déserte, mais pour une retraite sauvage où un anachorète pouvait facilement s'isoler des rares habitants. Car le *Titre de Numérien* nous parle d'habitants.

« Cum etiam... tam de *inhabitatoribus* quam à quibus-
« cumque, ibidem aliquid delegatum est...

« Puisqu'aussi quelque chose a été donné au même lieu,
« soit par les *habitants*, soit par d'autres... » Et ces habitants qui firent des dons au monastère (*ibidem*, dans le même endroit), ne pouvaient être ni les compagnons de saint Dié, ni ceux qui étaient venus à lui depuis son arrivée, puisqu'ils ne possédaient rien dans ce territoire.

Il s'agit donc des indigènes du pays et, puisqu'ils appelaient déjà *Murte* et *Raurobaccio* les deux cours d'eau, ils pouvaient tout aussi bien avoir donné un nom à leur confluent.

Nous trouvons d'ailleurs, autour de Jointures, de nombreux restes d'établissements gallo-romains et des noms de lieux d'une incontestable antiquité.

Les 3.000 monnaies calètes découvertes à Robache; les nombreuses médailles consulaires trouvées au même lieu; celles de bronze que charria longtemps le *Raurobach;* la série des monnaies de Trajan à Décence qui parsemaient l'ancien sol du faubourg (*Forum*); la tombe de Saint-Jean-d'Ormont (*Hurimons*), dédiée aux dieux Mânes; le Mercure, les stèles et les colonnes de l'enceinte fortifiée de la Crenée (*Incrinnis*);

la tête de Junon et la grande amphore du puits salant de Marzelay (*Marsalinæ*?); les monnaies d'argent du bas-empire trouvées à Cambert (*Combertimons*), etc., ne permettent pas de douter qu'une population gallo-romaine habitait les environs les plus proches de Jointures.

Les découvertes de monnaies dans les terres du monastère étaient du reste si abondantes, dans les temps reculés, que, dès 1051, le pape Léon IX ordonna de porter au Chapitre tout l'argent et les trésors cachés que l'on pourrait trouver : « Si inventio pecuniaris facta fuerit, quæ vulgo fortuna dici-« tur... » et, dans les siècles suivants, ce droit de l'église se trouve mentionné par plusieurs titres.

Enfin, dans l'église même, un monument, portant tous les caractères de l'art antique, vient proposer aux archéologues un problème difficile à résoudre. C'est une partie d'un fût de colonne en marbre rouge, violet et blanc, paraissant provenir des anciennes carrières du Chipal, servant de support à la cuve baptismale dans le narthex de l'église Notre-Dame, et dont la brisure ancienne a été dissimulée dans le socle de grès vosgien qui lui sert de base.

A la finesse de la gorge et du filet qui le couronnent, il est difficile de prendre ce fût pour une œuvre du moyen âge ou de la renaissance. S'il n'était pas antique, il ne pourrait provenir que d'un autel ou d'un tombeau de vastes proportions, puisque son diamètre est de 265 millimètres, mais on n'a conservé le souvenir d'aucun monument de ces dimensions, et du reste tous les morceaux de marbre provenant des églises et du cloître furent vendus aux enchères en 1793, sans que rien de semblable ne figure dans les procès-verbaux. Il y aurait donc quelques raisons de croire à l'antiquité romaine de ce fragment.

Fig. 2. Fragment d'inscription dans le narthex de Notre-Dame.

Dans le même narthex, sous le porche du nord, aujourd'hui condamné, on voit aussi, à droite, un reste d'inscription qui paraît gallo-romaine et où le mot LOCVM est encore très-lisible. C'est sans doute un fragment d'un autel votif que les ouvriers du IXe siècle auront débité pour l'utiliser dans leur construction.

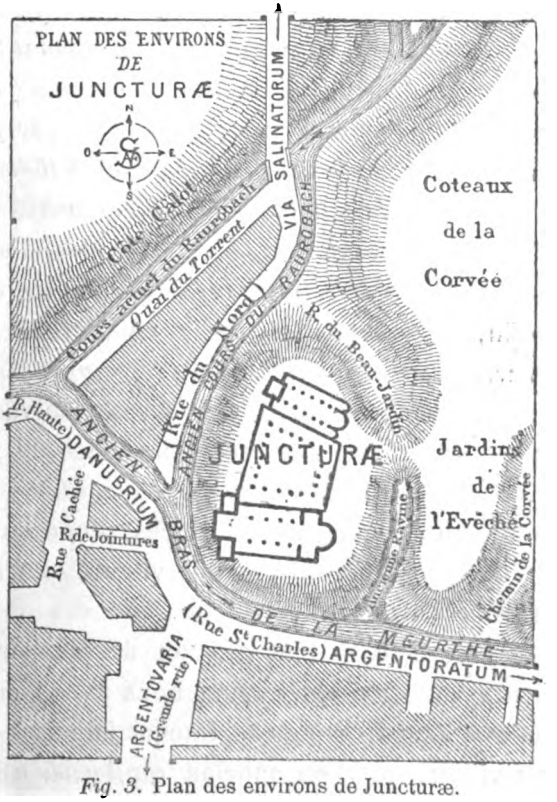

Fig. 3. Plan des environs de Juncturæ.

Un dernier argument en faveur d'un établissement gallo-romain à Juncturæ, c'est que ce monticule, si bien fortifié par la nature, était situé à l'embranchement de quatre voies romaines; non pas de ces larges voies établies à grands frais pour les passages de troupes, de machines de guerre et d'équipages de ravitaillement, mais de simples grands chemins servant aux marchands qui trafiquaient de Gaule en Germanie.

L'un, venant d'*Argentovaria* (Colmar) et de *Mons Brisiacus*

(Vieux-Brisach), passait au col du Bonhomme, par la Capitaine, les Journaux, Fouchifol, Remémont et Sainte-Marguerite, d'où il obliquait à droite pour rejoindre la rue de la Prairie et le *Forum;* puis il traversait la Meurthe sur l'emplacement du pont actuel où l'on a retrouvé ses traces en 1808, parsemées d'une masse de monnaies romaines. Il suivait ensuite la Grande-Rue jusqu'au monticule de Jointures.

Le second était le prolongement du précédent par la rue du Nord, Robache, Les Raids, Saint-Jean-d'Ormont et Launois, où il rejoignait la *Via strata Salinatorum* ou *Sarmatorum,* si remarquablement tracée entre Raon et Saales.

Le troisième, venant d'*Argentoratum* (Strasbourg), par le Donon, rejoignait, près de Saales, le chemin venant d'*Helvetus* (Ell), et de *Novientum* (Ebersmunster) par le Val-de-Villé; puis il suivait la route départementale jusqu'à Neuviller, d'où il coupait au court par le Paire, Grandrupt, les Hautes et Basses-Fosses, Gratin, la rue Saint-Charles, et contournait le monticule de Jointures.

Son prolongement formait un quatrième chemin suivant la rue Haute, la route de Raon et descendant la vallée de la Meurthe jusqu'à *Danubrium* (Deneuvre).

M. Jollois aurait de plus retrouvé les traces d'une cinquième voie, sur l'ancienne route de Rambervillers, venant aboutir au Forum par la rue d'Hellieule.

Cette position si favorable, à l'intersection de plusieurs voies, a donné lieu à cette hypothèse que nous avons entendu soutenir : le mot *Juncturæ* ne s'appliquant jamais à la jonction de deux rivières, que l'on appelait *confluens, confluentes* (d'ou viennent Conflans, Confolens, Coblentz, etc.), ce sont donc les routes et non les rivières qui auraient donné ce nom à Jointures.

Mais le texte de Numérien, où « super fluvios Murte et

Raurobaccio » semble placé immédiatement après « Junctu-ras, » pour bien expliquer l'origine de ce nom, ne nous permet pas d'adopter cette opinion.

Ruyr (1) insiste du reste sur cette étymologie : « Cy est-il « que ce tertre aurait ainsi été appelé d'autant que le ruis-« seau de Robache et la rivière de Meurthe s'y mèlent con-« tiguement à icelui. »

Riguet (2) dit aussi : « Il ne nous sera pas inutile de faire « ici une digression pour observer qu'on a quelques fois ap-« pelé ce lieu le monastère de Jointures à cause de sa situa-« tion, parce que c'est l'endroit où le ruisseau de Robache « se joint à la rivière de Murthe. »

Il nous reste à voir comment la Meurthe et le Robache pouvaient passer à cette époque au pied du monastère, car la *Topologie de Novientum* (3), qui date du Xe siècle, dit aussi : « Tandem in quàdam planitie *suprà ripam fluvii qui* « *Mortha dicitur* ædificationem monasterii initiavit... Il com-« mença enfin la construction du monastère sur un certain « plateau *au-dessus de la rive du fleuve* qui s'appelle Meurthe. »

Il est très-admissible, en effet, qu'à cette époque, un bras de la Meurthe longeait les collines en passant rue Saint-Charles, rue du Nord, rue de la Cathédrale, rue Cachée et rue Haute. (Voir le plan précédent.) Le Robache, qui occupait jusqu'au XIIIe siècle l'emplacement de la rue du Nord, avait ainsi sa jonction, avec ce bras de rivière, au pied même de la grande église.

Toute la vallée de la Meurthe n'était autrefois qu'un vaste marécage, entrecoupé de *mortes*, sillonné par de nombreux

(1) *Les sainctes antiquités de la Vôge.* 1641, 1re partie, chap. IX.
(2) *Mémoires historiques pour la vie de saint Dié,* p. 22.
(3) *Chronicon novientensis cœnobii*, attribuée au moine Harriger.

lits variables, et un manuscrit inédit de 1758 (1) nous en trace le tableau suivant :

« Saint Dié pénétra enfin dans une vallée écartée et sans « habitants, dans laquelle divers petits ruisseaux, qui ve- « naient des hauteurs et des rochers qui l'entourent, for- « maient en serpentant dans son fond un terroir mouvant et « marécageux qui le rendait impraticable, couvert comme il « était d'ailleurs par quantité de ronces et d'arbres si épais « que leur hauteur et leur nombre laissaient à peine au so- « leil la liberté de pénétrer jusqu'à leur pied.

« La Meurthe qui tire sa source à cinq ou six lieues de la « ville de Saint-Dié (dont l'emplacement pour lors représen- « tait une espèce d'abîme), ne formait anciennement son lit « que bien au-dessous, où la gorge commence à s'ouvrir. « Cette rivière n'eut même point de bords qu'après que le « val de Saint-Dié fut habité, parce que la plupart des ruis- « seaux dont cette rivière se trouve enflée, se perdaient « dans des terres fangeuses et des sables mouvants et ne « passaient ensuite réunis que bien loin de leurs sources.

« Malgré les précautions que l'on a pris depuis pour fixer « le cours de la rivière de Meurthe, très-souvent elle l'aban- « donne par l'ancienne variété de ses écoulements qui ren- « dent encore le terrain peu solide. C'est ce qui probable- « ment lui a fait donner le nom de Meurthe, comme si l'on « disait *meurtrière* par la violence de ses eaux et par les fré- « quents dommages qu'elle occasionne. »

En dehors du *Titre de Numérien*, un seul autre document ancien nous parle de Jointures; c'est une *Vie de saint Dié*,

(1) *Nouvelle vie et histoire de saint Dieudonné, évêque de Nevers et fondateur de l'insigne église de St. Diey en Vosges.*
In-folio man. à la bibliothèque de Saint-Dié, XXXVI ff.
Il en a été fait un abrégé que Mlle Michel possède en original et dont M. Florent Febvrel et la *Société philomatique* ont des copies.

datant du Xe siècle (1), qui dit : « Cœnobia apud Juncturas « construxit primus..., il construisit le premier des cellules « auprès de Jointures, » et ce texte ne dit pas plus que celui de Numérien que c'est saint Dié qui donna ce nom à la localité. Ce n'est que par des historiens relativement modernes que ce fait a été avancé, et Herquel (2) a même été jusqu'à transformer le *priùs vocabatur* de Numérien en *postea vocaverunt*. Il écrit : « In colliculo quem *postea* Juncturas voca- « verunt..., sur le monticule qu'ils appelèrent *plus tard* « Jointures. »

On pourrait croire que Herquel, qui fut chargé, le 23 août 1564, de faire l'inventaire des archives du Chapitre, a pu y trouver quelque document ancien établissant son dire, comme par exemple les chartes de Childéric II (661), du pape Sergius (679) et du pape Agathon (670), qui devaient parler certainement du nom ancien *Jointures*. Mais on sait que tous les titres de l'église furent brûlés en 1065, à l'exception de deux seulement : le *Titre de Numérien* et la *Littera antiqua rectitudinum*, que nous possédons encore en originaux. Aucun autre document antérieur à 1065 n'avait échappé à l'incendie, si ce n'est des copies de la *Vie de saint Dié* de 954, des titres de Othon II (974), Othon III (979), Léon IX (1049 et 1051), Hermangarde (1051), Udon (1062), et ces titres ne parlent pas de Jointures.

L'opinion d'Herquel, ne pouvant s'appuyer sur aucun texte

(1) *Vita Bti. Deodati, episcopi nivernensis, et insignis ecclesiæ sandeodatensis in Vosago fundatoris, ab autore anonymo.* Ecrite environ vers l'an 954, cette *Vie de saint Dié* fut approuvée par le pape Léon IX, en 1049.

D. Humbert Belhomme l'attribue à Valcandus, moine de son abbaye de Moyenmoutier, qui écrivit aussi la vie de saint Hydulphe. Mais Riguet prouve au contraire que l'auteur était un moine de Saint-Dié, puisqu'il dit : « hujus monasterii » en parlant du monastère de Galilée. Riguet fit imprimer ce manuscrit d'après un exemplaire qu'il retrouva par hasard, dit-il, « parmi des fatras et des ordures. »

(2) *Antiquitates Vallis Galilœæ* (1541), p. 182.

ancien, ne doit donc pas infirmer le sens du passage du *Titre de Numérien*, contemporain de saint Dié. Que l'invasion des Vandales et des Germains au Ve siècle ait anéanti toutes traces de l'occupation gallo-romaine et fait de Jointures une solitude presqu'inhabitée, son nom du moins s'était encore conservé assez notoire pour que saint Dié ait tenu à le faire insérer dans son titre de fondation.

II

VIIe SIÈCLE

FONDATION DES ÉGLISES

Saint Dié s'établit dans le val de Galilée vers 660 et, après avoir construit quelques cellules au pied du mont Cambert, il résolut de bâtir un monastère plus vaste. Selon quelques historiens, l'emplacement de Jointures lui fut donné par Garibaldus, évêque de Toul; mais d'après la chronologie de cette église, ce fut plutôt son prédécesseur Eborinus, nommé du reste dans le *Titre de Numérien*, qui lui fit cette cession que confirma plus tard l'archevêque de Trèves.

Childéric II, alors roi d'Austrasie, retrancha du domaine du fisc la totalité de la vallée, « depuis la source des ruis- « seaux ou rivières qui y coulent, jusqu'à leur sortie (1), » et

(1) « Puta ab ipso ortu rivulorum vel amnium in eam vallem influentium usque ad exitum eorum. » C'est-à-dire tous les bassins des affluents supé-

la donna à saint Dié et à ses successeurs, par un titre daté de 661, selon Papirius Masso (1), et malheureusement perdu.

Surius (2) en rapporte cependant ces termes : « *Ut illic* « *vir Dei monasterium conderet et quem vellet servorum Dei* « *numerum illuc aggregaret*..., afin que l'homme de Dieu « y fonde un monastère et qu'il y rassemble le nombre qu'il « voudrait de serviteurs de Dieu. »

D'après ce texte qui indique seulement un monastère à l'état de projet, les églises n'étaient donc pas encore élevées en 661; mais trois ans après elles l'étaient, puisque le *Titre de Numérien* de 664 dit : « *Basilicas construxit ubi monachos* « *et peregrinos collocavit*..., il construisit des églises où il « plaça des moines et des pélérins. »

Ce document donne même les noms des saints sous l'invocation desquels les églises venaient d'être placées. Les premiers s'appliquent à l'église Notre-Dame qui fut bâtie la première « en l'honneur de la mère de Dieu, des apôtres Pierre « et Paul et de leurs compagnons, des saints Euchaire, Ma- « terne, Maximin et de tous leurs compagnons. »

Ruyr, d'après les anciens manuscrits, raconte ainsi comment cette église fut dédiée dès l'origine à Notre-Dame. Avant de commencer la bâtisse du monastère qu'il voulait élever d'abord au pied du mont Cambert, saint Dié avait distribué les emplois pour sa construction à plusieurs de ses disciples. L'un d'eux, chargé de la recherche des pierres nécessaires, ayant passé la Meurthe pour se rendre du côté de la montagne d'Ormont, les eaux s'accrurent si fort pendant la journée

rieurs de la Meurthe, jusque et y compris le bassin du ruisseau d'Hurbache et celui du Jourd (à Deyfosse, entre Étival et Nompatelize, selon M. l'abbé Hingre), qui séparaient le domaine de Galilée et ceux d'Étival, de Moyenmoutier et de Senones.

(1) Livre I. Voir Ruyr, p. 90.

(2) *Vita S^ti. Deodati*, 1535.

que « parvenu qu'il fut à la descente de la montagne, il lui « fâcha de passer la rivière, désireux, comme il projetait, de « revoir tant plus matin au lendemain le travail de ses gens. « Et, surpris de la nuit, il fut contraint de se coucher en un « petit tertre qu'ils appelaient les Jointures.

« Là donc, ce bon frère, abattu d'un profond sommeil, « reçoit ordonnance de la bienheureuse Vierge pour l'éta- « blissement d'un monastère à l'endroit et en la même place « où il prenait son repos. Ce qu'ayant fait savoir à son très- « saint maître, dès qu'il fut éveillé, il commanda qu'on y « posât la première pierre fondamentale, peu après il y bâtit « une église et colloqua le maître-autel au lieu de la vision. »

Dans presque toutes les églises primitives dédiées à la Vierge, on remarque que les apôtres saint Pierre et saint Paul y avaient aussi des autels, comme à Notre-Dame de Saint-Dié.

Ainsi dans la description de Notre-Dame de Strasbourg donnée au commencement du IXe siècle par le moine Ermoldus Nigellus (1), à la fin d'un long poème élégiaque adressé à Louis le Débonnaire, on voit que le maître-autel de cette église était consacré à la Vierge, qu'il y avait un autel de saint Paul du côté de l'épître, un autel de saint Pierre du côté de l'évangile, un autel de saint Michel dans la nef et, dans le fond, l'autel de saint Jean-Baptiste.

Nous trouverons de même, au XIVe siècle, des autels de saint Michel et de saint Jean-Baptiste à Notre-Dame de Saint-Dié, et l'on peut supposer que l'emplacement de tous ces autels était le même qu'à Strasbourg.

Quant aux premiers archevêques de Trèves, Euchaire, Materne et Maximin, à qui l'église était aussi dédiée, saint

(1) GRANDIDIER, *Essais historiques sur la Cathédrale de Strasbourg*, 1782, p. 5 et 6. — MURATORI, *Collection des écrivains d'Italie*, II, p. 13-80.

Dié en avait reçu des reliques de son propre vicaire, saint Hydulphe, qui en avait fait la translation à Trèves.

Saint Hydulphe succéda à Numérien en 667, et fit, vers 670, un voyage à Moyenmoutier, où il baptisa sainte Odile. Il donna alors à saint Dié un nouveau privilége (1) à peu près dans les mêmes termes que celui de son prédécesseur, et dans lequel il mentionna ces reliques dont il avait fait don à saint Dié.

Fig. 4. Fragment d'inscription dans le narthex de Notre-Dame.

Il nous reste un fragment d'inscription qui se rapportait sans doute au souvenir de ces premiers patrons de l'église Notre-Dame et de leurs compagnons, « *et sociorum eorum.* » C'est une pierre portant ces mots SOCII CHRISTIANI, encastrée près de l'angle sud-est à l'intérieur du narthex de cette église. On voit par la brisure de la première et de la dernière lettre, qui n'existent plus qu'en partie, que l'inscription était plus grande, et que ce fragment, retaillé par les ouvriers du IXe siècle pour pouvoir l'utiliser dans la construction, est antérieur au narthex carlovingien. Il a du reste tous les caractères de l'écriture du VIIe siècle et nous paraît provenir de l'église primitive élevée par saint Dié lui-même.

Quant à l'autre église, bâtie après Notre-Dame, nous voyons par le *Titre de Numérien* que, dès sa fondation, elle fut dédiée aux martyrs Maurice, Exupère, Candide et à leurs compagnons.

Lorsque saint Dié avait été visiter Ambroise, abbé d'Agaune, dans le Valais, il en avait obtenu ces reliques des

(1) On le trouve en partie dans la *Vie latine de saint Dié* que Riguet a fait imprimer.

soldats de la légion Thébaine, qui avaient été suppliciés aux environs du Grand-Saint-Bernard.

Saint Maur et ses légionnaires étaient très-honorés dans les Gaules. Charles Martel voulut se servir de la lance et du casque du martyr thébain, lorsqu'il combattit les Sarrazins; les ducs de Savoie scellaient leurs chartes avec son anneau et depuis, le roi René institua, en 1448, l'ordre du Croissant, sous son invocation.

Saint Dié avait lui-même une dévotion particulière pour saint Maurice, puisqu'il mit des reliques de ce martyr dans toutes les églises qu'il consacra, qu'il fit plusieurs voyages pour aller leur rendre honneur et qu'il donna à sa principale église le nom de Saint-Maurice. Elle le conserva jusqu'en 1051, lors de la canonisation de saint Dié dont elle prit alors le nom.

Il est probable que cette première église était assez petite à l'origine et d'une construction barbare, puisqu'environ quinze ans après sa fondation, il fallut la refaire. « Tant « de monde, dit Riguet, s'était retiré auprès de saint Dié, « qu'il l'obligea d'augmenter et d'agrandir les temples. Quel- « que temps avant son décès, il avait fait jeter les fonde- « ments de la grande église dans l'endroit où elle est aujour- « d'hui. » A sa mort, dit Ruyr, le 19 juin 679, ce monument n'était pas encore achevé.

Pour contribuer à l'édification du temple, dit la *Topologie de Novientum*, une noble dame nommée Huna (*nobilis matrona*), parente du duc Attic, de sainte Odile, de sainte Richarde et femme du comte Hunon, de Hunawihr, dont saint Dié avait baptisé la fille, fit don de ses propriétés d'Ungersheim à l'église de Galilée.

Aussi lorsque le pape Léon IX procéda, à Ebersmunster, en 1050, à la levée du corps de sainte Huna, qu'il venait de

canoniser, il fit don à l'église de Saint-Dié, dit le *Manuscrit inédit de* 1758, « d'une relique insigne d'un de ses bras dont, « selon les bons conseils de saint Dié, elle s'était servi si uti- « lement pour *la décoration de l'église* et le soulagement des « pauvres. On le conserve précieusement depuis ce temps- « là, et M. Benoist de Kieler, grand doyen du Chapitre de « Saint-Dié, homme mortifié et d'une piété connue dans la « province, l'a fait enchâsser de nos jours dans un nouveau « reliquaire d'argent. »

Tous les ans, écrit Riguet, on exposait ce bras sur l'autel, le jour de la fête de sainte Hunn. Sans doute ce reliquaire était-il l'un des « deux bras de bois argenté, dans lequel « sont des reliques, » que mentionne l'inventaire de 1793.

Dans les dernières années de sa vie, dit le biographe de 1049, saint Dié venait chaque jour de sa cellule du Cambert à Jointures, pour voir avancer les travaux de l'église Saint-Maurice; cet auteur ajoute que l'on conservait encore de son temps, avec vénération, le chemin ou sentier qu'il prenait pour faire ce trajet, et que l'on entretenait, depuis sa mort, comme une voie sacrée. On se souvient, en effet, d'avoir vu autrefois plusieurs croix de pierre sur le chemin du Petit-Saint-Dié et dans la rue de la Meurthe actuelle.

III

LES RELIQUES DE SAINT DIÉ

Saint Dié étant mort dans son oratoire de Saint-Martin, saint Hydulphe prit soin de sa sépulture et de ses funérailles,

et l'église Saint-Maurice n'étant point encore achevée, son corps fut transporté dans celle de Notre-Dame et enterré au pied de l'autel.

« Et combien, dit Ruyr, que sa sépulture fut fort aqueuse, « pour être à la descente des collines, il fut néanmoins jugé « que ce vénérable corps soit colloqué audit lieu, tant si « longtemps que les frères y feraient leurs divins offices, « attendant le parachèvement d'une autre église plus ample. »

« Et, ajoute Riguet (1), après que saint Hydulphe l'eut « mis dans un cercueil de pierre *que nous gardons encore,* il « fut depuis transporté dans l'église Saint-Maurice et enterré « dans son même cercueil devant l'autel de Sainte-Croix. »

Ce fut un 17 juin, jour anniversaire de la mort de saint Dié, que se fit cette première translation, on ignore en quelle année, mais ce fut avant le Xe siècle, puisque le biographe de 1049 cite les fréquents miracles qui se firent sur ce tombeau, dans la grande église.

Le 17 juin 1003, une princesse dont Valcandus (2) supprime le nom par respect, dit-il, mais que Richer et Herquel supposent être la duchesse Béatrix, sœur de Hugues Capet, veuve du duc Ferry Ier et mère de Théodoric, « vint au val « de Galilée, dit Riguet (3), avec dessein de se venger de ce « que le Chapitre ne lui avait pas accordé un prêt d'argent « qu'elle avait demandé. Elle prit pour prétexte qu'elle vou- « lait voir s'il était vrai qu'on eut le corps de saint Dié (4),

(1) *Système chronologique des évêques de Toul*, p. 343.

(2) Voyez Ruyr, p. 288.

(3) Titres de saint Dié, I, p. 62.

(4) « Quem saxeo tumuleo se jactabant habere in antiquitate..., qu'ils se van- « taient d'avoir depuis l'origine dans un cercueil de pierre, » dit Valcandus, qui vivait à cette époque. On a vu, par le passage précédent de Riguet, que ce cercueil était encore conservé de son temps dans l'église. Ne serait-ce pas ce monument qui sert aujourd'hui d'auge de fontaine sur la place de Grattain et dont la forme indique la période mérovingienne. Tous les habitants voisins nous ont assuré qu'il venait du cloître, dont il était sorti probablement en 1793, lors de la vente des débris d'autels et de sépultures.

« et contraignit avec précipitation les chanoines d'ouvrir le « tombeau du saint, qui était devant l'autel de Sainte-Croix. « A la vue de ces saintes reliques, cette princesse fut tou- « chée de dévotion et, apaisant sa colère, elle demanda ab- « solution à Rome pour l'emportement qu'elle avait eu et « contribua à la décoration de l'église.

« Les précieuses dépouilles, dit Ruyr, furent reposées dans « un coffre en bois, que les chanoines avaient préparé le « jour précédent, attendant la commodité de les pouvoir « plus dignement colloquer en une châsse d'argent, comme « elle paraît depuis plusieurs siècles. »

Les ossements du saint restèrent dans ce coffre près de trois cents ans. « La tradition de nos anciens, dit plus loin « Ruyr, a toujours été que les reliques de saint Dié furent « mises en une châsse d'argent au temps du pape Nicolas III « (1278); mais, parce que je n'ai retrouvé aucun article fai- « sant mention de ceci, j'ai pris occasion de reconnaître les « bulles concernant les indulgences octroyées aux églises « par grâce spéciale du susnommé pontife et d'en dire quel- « que chose en cet endroit, pour au moins éclaircir la créance « de nos majeurs, puisqu'autrement il serait très-difficile « d'en prendre note assurée, que par l'ouverture de ladite « châsse, laquelle doit contenir en son inclus quelqu'écrit « concernant cette action. »

Le pape Nicolas III avait accordé, en effet, en 1278, des patentes autorisant le Chapitre à faire des quêtes durant trois ans, dont le produit devait être employé à la restauration de l'église et qui permirent sans doute de pourvoir à la dépense de cette châsse.

Ruyr, du reste, en parle encore plus loin, à la date de 1281.

« On profita, dit-il, des aumônes nombreuses, pour reposer « vénérablement les reliques de saint Dié en une châsse d'ar-

« gent, bien capable et délicatement ornée, selon que l'arti-
« fice du siècle y pût satisfaire. L'on a bien opinion que
« dedans cette même châsse, outre les ossements de saint
« Dié, sont contenues d'autres reliques de saints, et notam-
« ment d'aucuns de ses disciples. Mais ce n'est à nous de
« l'exprimer sans préalable connaissance. Seulement peut-
« on reconnaître par les vers inscrits en lettres d'or sur la
« châsse, qu'ils devaient être cinq avec saint Dié. Comme
« s'en suit :

Hi sex ante Deum quasi sex candelabra lucent.
Quos bene si sequimur, nos ad sua gaudia ducent.
Primi culpa patris genuit prius hos inimicos
Gracia quos Christi mundans sibi fecit amicos.
Nam mihi commisit Dominus, sed in hac operatus
Ipsius auxiliis, alias sum quinque lucratus.

La supposition de Ruyr ne se réalisa cependant pas, lorsque l'on ouvrit la châsse, comme il nous l'apprend encore plus loin.

« On remarque, dit-il, entre les actes capitulaires, comme
« au premier octobre 1540, pour certaines occasions y re-
« présentées, la châsse de saint Dié fut ouverte au lieu où
« l'on tint le Chapitre en grande cérémonie, et fut trouvé
« tout le corps d'icelui entier de ses ossements, desquels on
« en tira trois jointures de l'une de ses mains avec une
« dent, dont l'une d'icelles et la dent furent envoyées à
« Rome, en faveur de Lambert dit de Savoie ou du Dau-
« phiné, évêque de Caserta (*sur la demande de M. Nicolas*
« *Virioni de Brouville, scripteur apostolique* (1). Les deux
« autres furent enfermées en l'église, et peu de temps après

(1) Manuscrit de 1758.

« mises en un bras d'argent fin, afin que dès lors on les « présentat au peuple allant à l'oblation des messes et fêtes « hautes et plus solennellement, principalement du saint » patron. »

Riguet dit aussi que « ces deux phalanges furent gardées « hors du reliquaire, afin que si quelqu'un demandait encore « des reliques, il ne fut pas nécessaire d'ouvrir de nouveau « la châsse. »

Plus tard, raconte Ruyr, « les vénérables de l'église de « Saint-Dié et les pères Bénédictins de Moyenmoutier, par « délibération mutuelle de l'an 1618, voulurent que la com- « munication réciproque de leurs reliques fut faite. Ceux de « Saint-Dié envoyèrent donc l'une des deux jointures sus- « mentionnées de la main de saint Dié, laquelle fut reçue « solennellement à la grande porte du monastère et proces- « sionnellement conduite à l'église où la messe fut célébrée. « Et le 13 août suivant, le prieur de Moyenmoutier porta « réciproquement à Saint-Dié une jointure du doigt de saint « Hydulphe qui fut reçue en semblable appareil. »

En 1734, le bras d'argent où se trouvait la phalange restante, fut volé, et M. Dieudonné Abram, écolâtre, en donna un autre pour y renfermer la relique qu'on avait retrouvée par terre. « Mais que sont devenues les autres, demande « l'auteur du *Manuscrit de* 1758, c'est-à-dire les deux join- « tures de ses mains dont parle Ruyr ? Les reliquaires en « sont-ils cachetés; ou le trésorier, comme autrefois, en « a-t-il aujourd'hui les clefs ? » On voit que cet historien ignorait qu'elles avaient été données, l'une à Lambert de Savoie et l'autre à l'église de Moyenmoutier.

On retrouve la troisième dans l'inventaire du mobilier de la Cathédrale de 1793, où sont mentionnés « deux bras de » bois argenté, dans lesquels sont des reliques. » Dans

l'un sans doute se trouvait la phalange de saint Dié et dans l'autre le bras de sainte Huna.

La grande châsse d'argent de 1281, qui contenait le corps de saint Dié et qui portait l'inscription que nous avons donnée, fut malheureusement fondue dans l'incendie allumé par les Suédois en juin 1636.

Sans doute l'avait-on cachée avec le reste du trésor, par crainte d'un pillage, dans un caveau qui se trouvait sous l'ancien clocher, dans lequel les Suédois s'étaient retranchés, et qui fut embrasé subitement par l'explosion d'un tonneau de poudre. « Le feu, dit l'auteur de 1758, se porta « par toute la tour, et il fut si grand, par l'embrasement de « la charpente, que les sept cloches en fondirent, et le métal « tombant en feu, écrasa le pavé, s'enfonça dans terre, y « brûla la plus grande partie des reliques, consuma la châsse « et toute l'argenterie, avec ce que l'on avait caché de tapis- « series magnifiques et d'ornements les plus précieux. »

« Nos prédécesseurs, dit Riguet, ont toujours conservé « ces reliques dans leur entier, jusqu'au dernier incendie de « notre église, arrivé l'an 1636, où, quoique la châsse d'ar- « gent qui renfermait ces précieuses reliques eût été fondue, « le feu néanmoins, comme s'il avait trouvé plus de résis- « tance aux ossements du saint qu'à la dureté du métal, a « épargné miraculeusement une partie notable de ces re- « liques dont nous avons encore de fort beaux restes, que « l'année dernière (c'est-à-dire en 1679), j'ai mis moi-même « avec solennité dans une châsse d'argent qui nous vient de « la libéralité de M. Le Bègue, doyen de notre église. »

Cette châsse, dans laquelle, dit l'auteur de 1758, « les « ciselures et l'ouvrage surpassaient fort le prix de la ma- « tière, » fut volée, dans la nuit du 3 au 4 septembre 1734, par des malfaiteurs qui s'introduisirent dans la chambre du

trésor par une fenêtre dont ils descellèrent les barreaux; ils s'emparèrent des vases sacrés et des reliquaires et brisèrent la châsse pour l'emporter, après en avoir jeté les reliques dans un coin à terre, où on les retrouva.

« Mgr Sommier, grand prévôt de Saint-Dié, dit l'auteur de « 1758, les remit, les magistrats et le peuple assemblés, « dans une nouvelle châsse, avec la décence convenable « pour les exposer au public, afin qu'elles reçoivent la vé- « nération dont elles avaient été privées par ce fatal acci- « dent. »

Dans l'inventaire des meubles de la Cathédrale, daté du 27 septembre 1793, nous voyons à la sacristie « quatre reli- « quaires en bois relevés de plaques d'argent, au titre de « Lorraine, » parmi lesquels devait se trouver la châsse de saint Dié. C'est sans doute celle qui se trouve aujourd'hui à la chapelle du Petit-Saint-Dié, au-dessus de l'autel, et l'on peut voir par les plaques d'argent qui la décorent toujours, que ces garnitures ne furent pas détachées en 1793 et envoyées à la monnaie de Strasbourg, parmi les 458 marcs d'argenterie provenant des églises de la commune de St-Dié.

Les reliques de saint Dié sont aujourd'hui renfermées dans une magnifique châsse vermeillée, de style byzantin, due à la libéralité de Mgr Caverot.

IV

VIIIe SIÈCLE

L'ÉGLISE PRIMITIVE

Saint Hydulphe, archevêque de Trèves et primat des Gau-

les, était venu rejoindre saint Dié quelque temps avant de fonder l'abbaye de Moyenmoutier. A la mort de saint Dié, il lui succéda dans la direction du monastère de Galilée, qu'il gouverna 28 ans (679-707), et termina l'église Saint-Maurice.

Le nombre des moines était déjà de plus de 300 à cette époque.

Ils suivaient la règle de saint Benoit et de saint Colomban, que saint Dié leur avait donnée. L'ancien évêque de Nevers avait pu, dans sa jeunesse, connaître saint Colomban, qui avait établi dans cette ville un couvent de religieuses de son ordre en 607, puis était venu fonder le premier monastère des Vosges sur les ruines de Luxeuil.

Pour mieux comprendre ce qu'était l'Église de Saint-Dié à cette époque, nous donnerons un résumé de la règle qu'on y suivait alors dans toute sa rigueur.

Les moines se levaient à deux heures du matin pour méditer sur les psaumes jusqu'au jour. Chaque semaine on disait le psautier tout entier. Après l'office, on faisait l'oraison mentale « avec larmes et application de cœur. » Le reste de la journée était rempli par sept heures de travail et deux heures de lecture. Pendant ces dernières, un des plus anciens religieux visitait les cellules pour empêcher les moines de dormir ou de s'amuser. Personne ne choisissait le travail; il était imposé par les supérieurs. Ceux qui savaient quelque métier ne le pouvaient exercer que par la permission de l'abbé. Si quelqu'un se glorifiait de la science de son art, on le retirait de son métier pour le mettre dans un autre plus rude.

Quant à la nourriture, les religieux avaient deux portions, afin que ceux qui ne pouvaient manger de l'une mangeassent de l'autre. Ces portions étaient des légumes et du grain réduit en bouillie, avec 12 onces de pain par jour et un

demi septier de vin, avec exhortation néanmoins de s'en passer autant que possible.

On ne mangeait qu'à 3 heures du soir, et l'on faisait une lecture pieuse pendant le repas. Les religieux s'occupaient de la cuisine à tour de rôle et se servaient les uns les autres. Ils devaient faire le signe de la croix sur tout ce qu'ils touchaient.

Leur habits étaient d'étoffes rudes et communes, et ils couchaient tout vêtus, avec des ceintures de cuir ou de corde. Leurs lits étaient des nattes ou paillasses rangées dans un dortoir commun, où brûlait toute la nuit une lampe et dont un ancien religieux avait la surveillance. On ne parlait plus après Complies. Le jour même on parlait rarement. Après le souper, tous les frères s'asseyaient dans un même lieu, et l'un d'eux lisait les *Vies des Pères*.

Les moines ne recevaient, sans l'ordre de l'abbé, ni lettres, ni présents de personne, même de leurs parents. Ils ne sortaient point sans autorisation de l'enclos du monastère, et pour leur en ôter tout prétexte, il contenait dans son enceinte l'eau, les jardins, les étables, la boulangerie et le moulin que faisait sans doute mouvoir le ruisseau de Robache. La porte en était gardée par un vieillard sage et discret.

Si quelques frères étaient envoyés au dehors pour défricher, cultiver ou récolter, ils se recommandaient aux prières de la communauté, et, à leur retour, ils demeuraient prosternés devant l'église, pour expier les distractions et autres fautes qu'ils pouvaient avoir commises. Il leur était défendu de rien dire de ce qu'ils avaient vu ou appris au dehors. Il y avait plusieurs doyens (*decani*) dont chacun veillait sur dix moines pendant le travail et les autres exercices.

Ceux qui se présentaient pour entrer dans le monastère n'étaient reçus qu'après de grandes épreuves. On laissait le

postulant frapper à la porte et on le rebutait jusqu'à le maltraiter. S'il persistait, on le mettait pour quelques jours dans le logement des hôtes, puis dans celui des novices, et on lui donnait un ancien religieux pour compagnon, qui devait examiner sa vocation. Enfin, après un an de persévérance, on le recevait. Sa profession se faisait dans l'oratoire de Notre-Dame, devant toute la communauté. Il en donnait la cédule écrite de sa main et la mettait sur l'autel.

Les moines étaient presque tous simples laïcs. Si un prêtre se présentait pour être reçu au monastère, on ne se pressait pas de le recevoir; s'il persistait et était admis, il devait garder toute la règle, sans aucune dispense, et on lui accordait au chœur la première place après l'abbé. Mais dans les assemblées pour les affaires de la communauté, il ne tenait que son rang d'entrée.

Si un moine étranger demandait l'hospitalité, on le gardait tant qu'il voulait. On recevait ses avis, et, si l'on était édifié de sa conduite, on le priait de rester dans le monastère. On recevait aussi les hôtes de passage et on les traitait avec honnêteté. Mais personne ne leur parlait que le moine destiné à les servir dans un logement séparé.

Si quelqu'un manquait à la règle, on l'avertissait jusqu'à deux fois. S'il ne se corrigeait, on le reprenait publiquement, puis on l'excommuniait, si on jugeait qu'il comprit la grandeur de cette peine. Sinon, on usait de punitions corporelles, c'est-à-dire de jeûnes ou de coups de fouet. Les moindres fautes étaient châtiées à proportion : depuis six coups de fouet pour les fautes légères jusqu'à vingt-cinq à la fois. Si ces moyens ne suffisaient pas, on le chassait du monastère. Quand, au contraire, le coupable s'accusait le premier, on usait d'indulgence (1).

(1) RIGUET. *Titres de Saint-Dié.*

Cette règle de saint Benoit et de saint Colomban était suivie dès l'an 600 dans presque tous les monastères d'Occident, à Luxeuil, Lure, Remiremont, Besançon, etc.

Saint Hydulphe gouvernant à la fois les couvents de St-Dié et de Moyenmoutier, il y avait rapports fréquents entre les moines des deux monastères.

Tous les ans, ceux de Galilée portaient en grande pompe à Moyenmoutier, la tunique qui avait appartenu à saint Dié.

Après la mort de saint Hydulphe, ceux de Moyenmoutier en firent autant. Sur le maître-autel des deux églises étaient placés, dit le biographe de 1049, des tableaux ou diptyques sur lesquels étaient inscrits les noms des religieux des deux églises, les vivants d'un côté et les morts de l'autre, et le prêtre lisait ces noms pendant la messe, en les recommandant à Dieu.

En 707, Marcinan succéda à saint Hydulphe dans la direction du monastère, qu'il gouverna 43 ans avec sagesse, et les rois Thierry IV et Childéric III lui confirmèrent la possession du domaine que Childéric II avait donné à saint Dié. Marcinan mourut vers 750, et avec lui cessa la période de paix et de travail.

On n'a pas conservé les noms des sept abbés qui lui succédèrent, mais les historiens constatent le désordre qui régna, après sa mort, dans le monastère.

« Depuis que l'ambition, dit Ruyr, ou l'intempérance com-
« mencèrent à bourreler les esprits et que les religieux, dé-
« clinant de la sainte et modeste religion, foulèrent aux
« pieds la discipline qu'autrefois eux et leurs majeurs avaient
« régulièrement observée, ce fut à embrasser l'oisiveté et la
« luxure, pépinière de toutes sortes de vices, préférant la
« fainéantise à la lecture et assiduité des pieux et louables
« exercices, la prodigalité et gourmandise à l'abstinence et

« sobriété, le dédain de l'ordre à la piété, la distraction,
« murmure et bruit à la charité et oraison. »

Hincmar rapporte que du temps de Charles Martel la religion chrétienne se vit presqu'abolie. Aussi les princes séculiers, profitant de ces désordres, s'emparèrent-ils des évêchés et des monastères pour en employer les biens et revenus à entretenir des gens de guerre.

« Ils donnaient souvent, dit Riguet, ces biens à des sécu-
« liers qui s'en appropriaient la plus grande partie, et qui
« chassaient les clercs et les moines, ou les réduisaient à
« une si grande disette qu'ils étaient contraints de quitter
« l'habit religieux pour faire une vie indigne de leur pro-
« fession. »

Selon Wassebourg (1) et Rosières (2), Pépin, fils de Charles Martel, disposa ainsi de l'abbaye de Saint-Dié, et la donna à Jacob, évêque de Toul, vers 760.

Mais, dépeuplé par la famine, pillé et incendié par les partis qui ravagèrent longtemps le pays, à la suite des guerres de Charles Martel, le monastère était presqu'abandonné et détruit. Aussi ne nous est-il rien resté des églises primitives; mais on peut se les figurer comme composées d'un porche ou *narthex* réservé aux catéchumènes, et contenant une vasque destinée aux lustrations et au baptême des enfants; du porche on entrait dans la nef au milieu de laquelle une tribune ou *ambo* était destinée aux lecteurs et aux chantres. Elle était ornée de deux pupitres : celui de droite pour l'Evangile et celui de gauche pour les Epîtres. De chaque côté, deux galeries étaient occupées par les fidèles : les hommes dans celle du Sud, les femmes dans celle du Nord. A l'Orient s'éle-

(1) *Vita sancti Magdaleni* (23e évêque de Verdun.) *Antiquités de la Gaule Belgique.*

(2) *Stemmata ducum Lotharingiæ.*

vait le chœur, formant un hémicycle ou *abside,* au centre duquel était placé l'autel. Une rangée circulaire de stalles, où se plaçaient les prêtres, l'entourait et, au milieu, s'élevait le trône ou *cathedra* réservé à l'abbé et aux évêques. A droite et à gauche du chœur s'élevaient les sacristies, ou *gazophylacium* (1).

Les plafonds de la nef et des bas-côtés étaient en bois, le narthex et l'abside étaient seuls voûtés. Les piliers qui les supportaient étaient ordinairement carrés, massifs, et à peine décorés de quelques ornements barbares.

Les moines avaient leurs cellules auprès de l'église, sans doute autour du cloître actuel qui leur servait de jardin.

Dans les fouilles qu'on vient d'y faire, on a trouvé le sol primitif, à 2 m. 50 de profondeur, parsemé de fragments de poteries grossières et d'os brisés d'animaux carnassiers ou de divers oiseaux, provenant sans doute des débris de la cuisine du monastère.

V

IXe SIÈCLE

L'ÉGLISE CARLOVINGIENNE

Doublet (2) rapporte, d'après Félibien, que Charlemagne, la première année de son règne (769), fit don à Fulrade, abbé de Saint-Denis, « du petit monastère appelé Saint-Dié, dans « la forêt de Vosges, qui lui venait de son père, Pépin. » La

(1) DANIEL RAMÉE. *Histoire de l'Architecture.* T. II. *Moyen âge,* p. 24-29.
(2) *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis,* p. 704.

« charte de donation s'exprime ainsi : *Monasteriolum quod* « *nuncupatur a Sancto Deodato, in Vosago sylvâ, sicut eum* « *dominus et genitor noster Pippinus in suâ investiturâ te-* « *nuisse comprobatum est, eâ videlicet ratione, ut semper ipsi* « *fratres decem aut quindecim pervices ibidem ipsum locum* « *custodire debeant.* »

Cette dernière phrase : « *à la condition que dix ou quinze* « *frères audacieux* (ou fermes, hardis) *devront garder ce* « *lieu* » indique bien l'état d'abandon où il se trouvait alors, de même que le diminutif *monasteriolum* montre que l'importance du monastère avait fort diminué. Il fallait qu'il eût à cette époque bien peu de valeur, pour que Charlemagne tint pour non avenue la donation paternelle à l'évêque de Toul, et pour que ce dernier ne réclamât pas, en se voyant ainsi enlever sa propriété.

L'empereur d'Occident avait pu, du reste, juger par lui-même de l'état des lieux. Wassebourg (1) raconte en effet que Ferry, duc de Mosellane, sauva deux fois la vie à Charlemagne : la première, du côté de Mayence, et la seconde « pro- « che la rivière de Murthe, en un lieu, dit-il, où l'on voit « une église bâtie par Charlemagne, en l'honneur de sainte « Margaret, à laquelle il donna les mêmes priviléges que ceux « de l'église de Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle. » La tour de Sainte-Marguerite est, en effet, encore ornée de sculptures de l'époque carlovingienne.

Les abbés de Saint-Denis possédèrent le monastère de Galilée près de cent ans, et c'est sans doute pendant cette période que furent élevées la tour et l'abside principale de l'église Notre-Dame.

Le règne de Charlemagne avait ouvert une ère entièrement nouvelle, tant pour les arts que pour l'état politique et moral

(1) *Antiquités de la Gaule Belgique.*

de son empire. Il fit bâtir et restaurer de nombreuses églises, celle de Saint-Denis entre autres. Quiconque avait un bénéfice ecclésiastique était tenu d'entretenir les bâtiments et d'imposer les comtes et les fidèles pour participer aux travaux. Il était particulièrement enjoint par les Capitulaires de réparer soigneusement les églises, chapelles et bâtiments claustraux, et de constater l'état des peintures (1).

Louis-le-Débonnaire aimait aussi les arts, et leur donna une puissante protection. La Lorraine comptait déjà à cette époque des architectes célèbres. Saint Chrodegang, moine de Gorze, dressa lui-même les plans de la cathédrale de Metz, et fonda une école d'architecture (2).

Ansteus, sorti de cette école de Gorze, jouissait d'une grande réputation comme architecte, et bâtit Saint-Arnoul de Metz (3).

Un moine du couvent de Saint-Gall, nommé Tutilo, fit un voyage à Metz, afin d'y exécuter de ses propres mains différentes sculptures (4).

« Deux savants antiquaires, dit Gravier (5), M. Le Prévôt « de Rouen, et M. Schweighæuser, de Strasbourg, sont d'ac- « cord sur le *style carlovingien* de la petite église, sans mé- « lange des styles postérieurs. » Nous verrons cependant que la nef et les bas-côtés sont, comme ceux de la Cathédrale, de deux siècles plus modernes, mais l'opinion d'archéologues aussi autorisés (6) est d'un grand poids pour la détermina-

(1) *Monachus Sangallensis*. L. I, ch. XXXII.

(2) BÉGIN. *Histoire des lettres dans le pays messin*, p. 172.

(3) LE BEUF. *Dissertation sur l'état des sciences*. Recueil II, p. 139.

(4) *Ibidem*, p. 138.

(5) *Histoire de Saint-Dié*. Note p. 74.

(6) M. Auguste Le Prévost, élève du célèbre archéologue Anderson, membre de la société des antiquaires de Londres, explora en 1814 les églises de la Haute Normandie; en 1818 et 1819, il composa des mémoires sur plusieurs églises de la Seine-Inférieure; en 1824, il visita l'Est et le Midi de la France, et communiqua

Fig. 5. L'église N.-Dame, d'après un tableau du XVIIe siècle.

tion de la date de ce monument.

Il y a, à l'église Notre-Dame, dans un tableau du XVIIe siècle figurant *la Mort de saint Dié*, une vue de cette église, qui représente assez exactement ce qu'elle devait être à l'époque carlovingienne. On y voit une nef sans bas-côtés, sans contre-forts, et par conséquent non voûtée, percée de trois fenêtres géminées et d'une porte au Midi, à la place où elles existent encore. A l'Orient, le chœur est formé par une seule abside, plus basse que la nef, avec cinq fenêtres surmontées d'arcades et séparées par des colonnettes. Une petite porte, murée aujourd'hui, mais dont on retrouve les traces, s'ouvre dans la première arcade du Midi de cette abside.

Enfin, à l'Occident, une tour élevée surmonte le porche, avec deux étages de triples baies romanes et une puissante retraite du mur au-dessus du portail.

VI

LA TOUR DE NOTRE-DAME

La partie supérieure de cette tour fut détruite sans doute par un incendie de la charpente, car on remarque, à l'inté-

ses observations archéologiques à la société des antiquaires de Normandie à la séance du 29 mai 1827 ; il rédigea aussi une partie du *Voyage pittoresque et romantique dans l'ancienne France*, par MM. Nodier, Taylor et de Cailleux.

M. J.-G. Schweighæuser publia, en collaboration avec M. de Golbéry, en 1825 : *Les antiquités de l'Alsace, ou châteaux, églises et autres monuments des départements du Haut-Rhin et Bas-Rhin.*

rieur, la calcination des carreaudages, On en démolit donc les restes, jusqu'au niveau de la toiture de la nef, à une époque postérieure, en ménageant seulement les deux pignons Est et Ouest, et l'on voit encore, sous les combles, les traces de cette démolition.

Fig. 6.

Leurs murs, de 1m 10 d'épaisseur au sommet, construits en carreaudages appareillés par assises, pouvaient porter plusieurs étages supérieurs. On y remarque encore les trous de poutres ayant servi à supporter un plancher de beffroi.

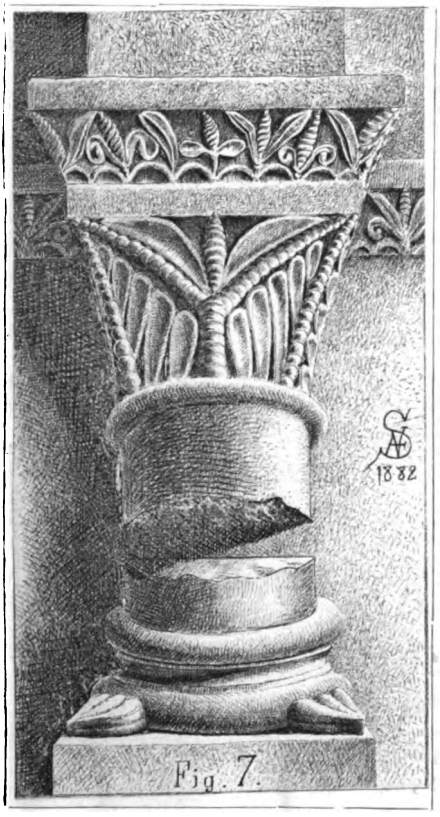

Fig. 7.

Un escalier tournant, pris dans l'épaisseur du mur méridional, conduit de la tribune au haut de la tour. Il est éclairé par une étroite fenêtre cintrée, ornée d'une torsade, que l'on distingue depuis le cloître. (*Fig.* 6.)

Les étages inférieurs de la tour, étant solidement voûtés, se sont parfaitement conservés.

A 5 mètres 50 au-dessus du sol actuel de l'église, une tribune s'ouvre sur la nef par une large baie cintrée.

L'épaisseur de cette arcade est renforcée à l'in-

térieur par un arc doubleau, reposant sur deux courtes colonnes à chapiteaux décorés de feuilles d'eau, dont les tiges sont perlées et surmontées d'une frise à palmettes ou fleurs de lis, dont les pistils sont torses. Cette frise, très-décorative, se continue sur les pilastres, dans lesquels les colonnes sont au tiers engagées. (*Fig.* 7.)

Les bases, largement moulurées, sont renforcées aux angles par des griffes à nervures.

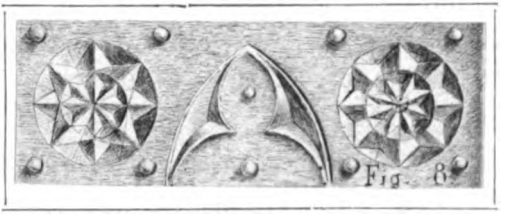

Cette tribune est séparée, par une cloison plus moderne, d'une grande salle, voûtée aussi en berceau et éclairée par deux petites fenêtres donnant sur la façade. La porte, en sapin, est, dans sa partie supérieure, ornée de sculptures qui paraissent être du XIVe siècle (*Fig.* 8), ainsi que d'une entrée de serrure et de pentures à fleurs de lis de la même époque. (*Fig.* 9.)

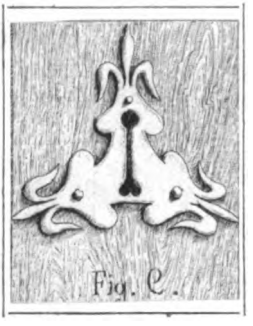

C'est à tort que Gravier prétend (1) que cette salle servit autrefois de prison de l'officialité. On a vu, dans le dernier *Bulletin de la Société Philomatique* (2), que la prison du Chapitre se trouvait dans la tour Mathiatte.

L'emplacement de cette salle dans l'église même et la décoration de sa faible porte, rejettent l'idée de prison, qui a pu être inspirée à Gravier par les grillages de fer qui défendent ses fenêtres à l'extérieur. Mais c'est dans ce local que furent déposées pendant longtemps

(1) *Histoire de Saint-Dié*. Introduction, pag VI.
(2) *La Citadelle de Saint-Dié*, p. 56, 60, 62, 64.

les archives du Chapitre, depuis 1793 jusque vers 1851.

« Dans la tour, dit M. de Caumont [1], se trouve un appar-
« tement où sont aujourd'hui (*Décembre* 1850) déposées les
« archives ou plutôt ce qui reste des archives de la Cathé-
« drale. M. Ferry (*Édouard*) nous a montré, à M. de Scitivaux
« et à moi, de très-belles Chartes du XIe siècle, un grand
« nombre de sceaux, etc.; on ne saurait trop louer M. Ferry
« d'avoir sauvé ces pièces, restes d'un très-grand nombre
« d'autres qui, jusqu'en 1820, ont été gaspillées, perdues ou
« vendues. M. Ferry a classé toutes les pièces, encore fort
« nombreuses, qui composent cet intéressant dépôt. »

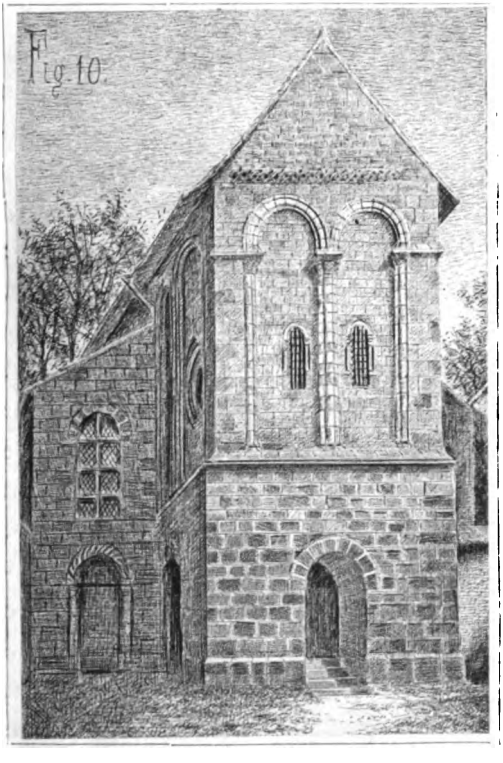

A l'origine, on descendait de la tribune dans la nef par une autre porte et un autre escalier que ceux qui existent actuellement. On en voit encore les restes à gauche de la grande baie.

A l'extérieur (*Fig.* 10), cet étage est décoré, sur la façade, par deux grandes arcades, formées d'un triple tore, retombant sur des faisceaux de trois colonnettes très-longues comparativement à leur diamètre.

(1) *Rapport verbal* sur une excursion archéologique en Lorraine, en Alsace, à Fribourg en Brisgau, etc., fait à la Société française pour la conservation des monuments, le 24 décembre 1850.

Le triple chapiteau du milieu est orné d'un entrelac semé de perles (*Fig.* 11), et sur l'abaque sont sculptés des ornements primitifs figurant sans doute des palmettes.

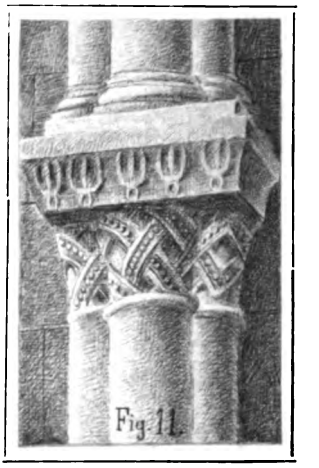
Fig. 11

Le chapiteau double de gauche (*Fig.* 12) est orné de feuilles d'eau et l'abaque d'une tresse à trois brins. Celui de droite est fruste.

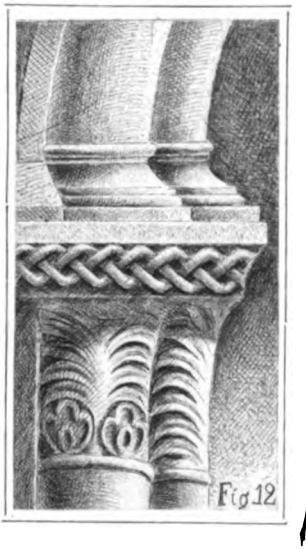
Fig. 12

Deux petites fenêtres cintrées s'ouvrent dans les grandes arcades, non dans l'axe, mais s'appuyant de chaque côté du faisceau des colonnes médianes. Leurs colonnettes sont surmontées de chapiteaux variés : l'un est orné d'une simple accolade, l'autre de chevrons entrecroisés, un autre de roses, un autre de feuilles. (*Fig.* 13, 14, 15, 16.) Des grillages anciens, terminés par des piques en forme de fleurs, défendent encore ces fenêtres.

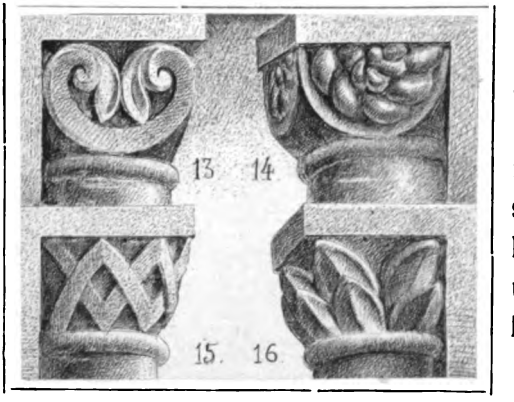

Cet étage est couronné, à sa partie supérieure, par une large frise figurant un entrelac à quatre brins. (*Fig.* 17.)

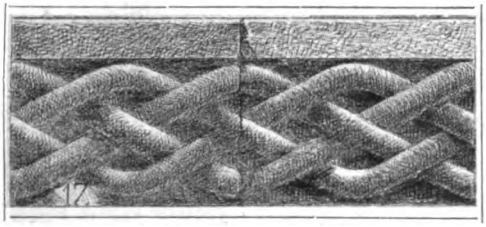

Les côtés Nord et Sud de la tour sont décorés d'arcatures semblables à celles de la façade, mais avec cette différence que l'arcade qui touche à la nef est de moitié plus étroite que sa voisine, disposition motivée par la largeur de la cage d'escalier. La grande arcade est percée, au tiers inférieur de sa hauteur, d'un œil-de-bœuf orné de plusieurs tores. Plus frustes que ceux de la façade, les chapiteaux de ces faces latérales sont du même style. Celui du milieu (*Fig.* 18), sur la face Sud, est couvert d'entrelacs avec une rose au centre, tandis que sur l'abaque court une chaîne d'anneaux.

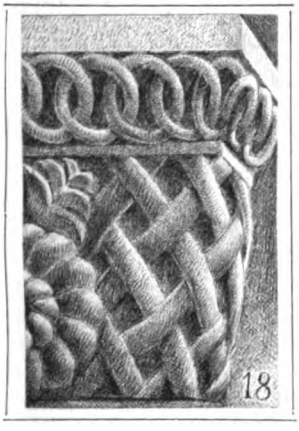

La partie inférieure de la tour a des murs de 2 m 10 d'épaisseur, sur trois côtés, et de 1 m 40 seulement du côté de la nef. A l'extérieur, cet étage est entièrement nu et n'a pour décoration que la forte moulure qui le surmonte. Mais on peut admirer, dans les parties non rejointoyées, la perfection des lits et des joints dont quelques-uns sont à peine visibles.

Jusqu'au XIIe siècle, dit Viollet-le-Duc, l'appareil conserve les traditions du Bas-Empire, les matériaux sont de petite dimension, faciles à monter. Les murs et les contre-forts n'ont que leur parement en pierre, les intérieurs sont remplis de blocages. Les matériaux mis en œuvre sont courts, sans queue et d'une hauteur donnée par les lits de carrière.

C'est exactement ce qui existe pour la tour et l'abside de

l'église Notre-Dame, où, malgré les pierres de grande dimension que l'on peut tirer des carrières des environs, les carreaudages sont de faible épaisseur et les assises irrégulières, variant depuis 0,20 de hauteur jusqu'à 0,45, suivant l'épaisseur des lits de carrière. Mais ces carreaudages sont taillés avec une rare perfection, et les lits et les joints étant aussi soigneusement dressés que les parements, quelques-uns n'ont pas plus d'un millimètre, malgré le grain grossier de la pierre.

Aux XIe et XIIe siècles, observe l'abbé Guerber (1), la maçonnerie dans les pays Rhénans est moins soignée qu'auparavant, la pierre moins bien choisie et plus mal taillée. La perfection de l'appareillage de notre tour serait donc un indice de l'époque où les traditions de l'art romain existaient encore.

La position même du clocher à l'entrée de l'église donnerait aussi sa date, d'après le même archéologue (2). Les églises de petites dimensions en Alsace, dit-il, n'ont invariablement de tour servant de porche, à l'Occident, qu'avant le XIe siècle; tandis qu'à partir de cette époque, on les bâtit à l'Orient.

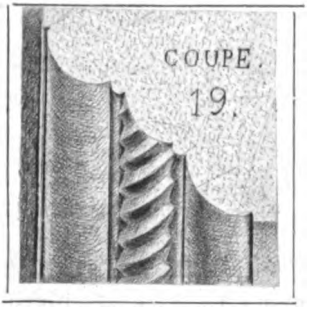

La tour de Notre-Dame est percée, sur chacune de ses faces de portes cintrées, dépourvues de toute décoration.

Celle qui conduit à la nef est seule décorée, à l'intérieur, d'une torsade très-fine placée entre deux quarts-de-rond (*Fig.* 19.) La porte du Nord est condamnée. Celle du Sud conduit aujourd'hui à un magasin.

(1) *Congrès archéologique de Strasbourg* en 1859, page 116. *De la maçonnerie aux XIe et XIIe siècles.*

(2) Ibidem, p. 110.

Cette simplicité du portail extérieur n'appartient, selon M. de Caumont (1), qu'aux monuments antérieurs au Xe siècle, et il cite comme exemple l'abbaye carlovingienne de Saint-Samson-sur-Rille (Eure), dont les sculptures ont, du reste, le même caractère que celles de notre église, et où l'on retrouve les mêmes chapiteaux à palmettes et entrelacs primitifs (2).

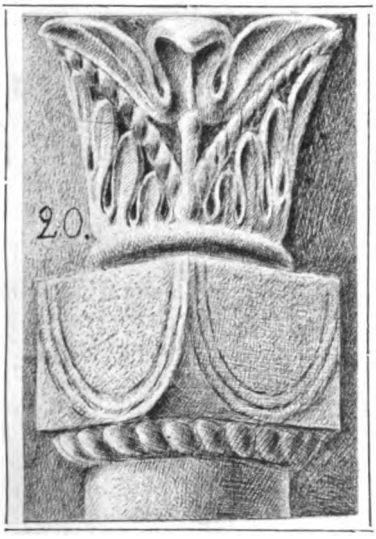

A l'intérieur du narthex ou porche, quatre colonnes, engagées dans les angles, supportent les retombées des nervures rondes de la voute. Leurs chapiteaux sont cubiques, ornés seulement de quelques entailles circulaires et supportés par une astragale en torsade. Au-dessus de celui de droite, (*Fig.* 20), s'épanouit une gerbe de feuilles d'eau, à tiges torses, rappelant, comme composition, le chapiteau de la tribune.

Le chapiteau de gauche (*Fig.* 21) supporte deux animaux dont la tête, armée de longues cornes recourbées, est commune à tous deux. Les deux autres chapiteaux sont frustes.

Le sol du narthex vient d'être tout récemment abaissé de 0 m 54 c et remis à son ancien niveau, abaissement qui laisse à nu la base de ses colonnes (*Fig.* 22), enterrée auparavant, et qui se compose d'un tore surmontant un cube

(1) *Cours d'Antiquités monumentales.* Atlas. 4e partie, planche XLVII *bis*.

(2) Cette église, d'après M. Le Prévost, qui l'a décrite dans le 4e volume des *Annales de la Société des Antiquaires de Normandie*, p. 472-496, était un des rares monuments qui nous restaient du VIIIe et du IXe siècles. Elle fut détruite vers 1830.

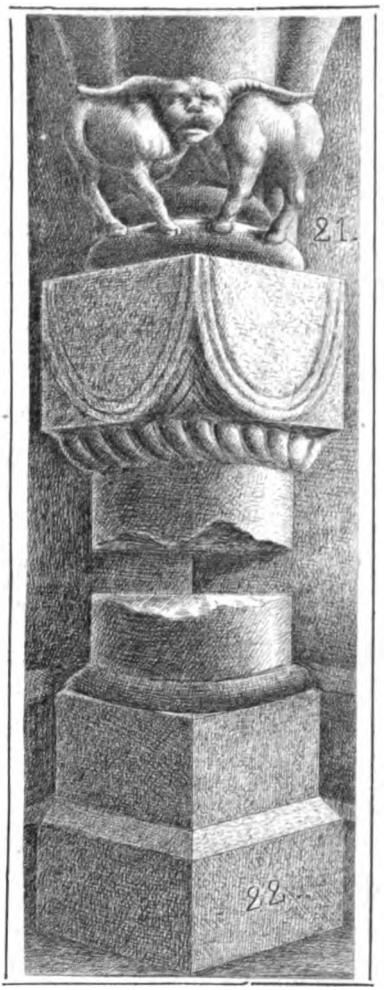

qui repose lui-même sur une retraite. Cette retraite existait aussi, à l'origine, à l'intérieur des 3 porches du narthex, mais on la coupa plus tard, excepté à l'intérieur des porches Nord et Sud où on la voit encore. On en trouve aussi les traces au bas de la porte principale, à la place qu'occupaient trois marches enlevées récemment; la pierre, en cet endroit, étant seulement piquée, au lieu d'être passée au taillant.

Cette mutilation date sans doute de la construction de la nef, au XIe siècle, qui nécessita la surélévation du sol du narthex. Le dallage, remis aujourd'hui à son ancien niveau, ne cache plus les parties conservées de ce socle.

On a trouvé sous une des marches, en faisant ces travaux, un calice et sa patène, en argent et bronze doré, dont la forme et les ciselures indiquent le XVIIe siècle et qui furent sans doute cachés là pendant la guerre des Suédois.

La voûte du narthex offre cette particularité, qu'on remarque surtout pendant la période carlovingienne, qu'elle est plutôt une coupole, ornée de quatre nervures, qu'une

véritable voûte d'arête. A sa clef est sculptée une tête d'homme avec la longue barbe et les cheveux courts qui caractérisent cette époque (*Fig.* 23.)

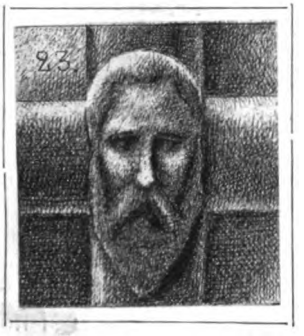

Une grande cuve baptismale en porphyre gris, dont la panse est ornée de godrons et que supporte le fût de marbre dont nous avons parlé, occupe l'angle de droite (*Fig.* 24.)

Dans l'arcade Nord, on remarque une statue en bois (*Fig.* 27) de saint Mammez (ou Mammert) qui paraît romane mais n'est sans doute que l'œuvre naïve d'un sculpteur du XVIIe siècle.

Une autre statue, en bois, du XIVe siècle (*F.* 26), et une peinture du XVIe (*Fig.* 25), représentent saint Florent, successeur de saint Arbogast à l'évêché de Strasbourg, et qui fonda, non loin de Saint-Dié, sur les bords de la Bruche, l'abbaye de Haslach, au VIIe siècle.

Cette peinture, qui semblerait plutôt être le portrait d'un grand prévôt, faisait partie d'une intéressante collection de

saints, peints sur panneaux de même format, et qui décoraient autrefois l'église Notre-Dame.

Quant à la statue, à l'origine, le saint tenait entre ses mains ses intestins sortant de l'ouverture de son ventre. Mais les fidèles, attribuant aux parcelles de ces entrailles le don de guérir les coliques, finirent par enlever un morceau si notable du saint qu'on dût le remplacer par le livre en chêne que l'on voit aujourd'hui à cette place.

Le narthex était, dans les églises primitives, réservé aux catéchumènes, et ces pénitents n'osaient en dépasser le seuil, pendant les offices.

Le porche de Notre-Dame servit, en outre, jusqu'au XVIe siècle de salle d'école au *scolastique* du Chapitre, et avant l'incendie général des églises en 1554, la tour existait encore, puisqu'un acte de cette époque (1) s'exprime ainsi :

« Les chanoines étaient con-
« tents qu'on tînt l'école *sous la tour* de l'église Notre-Dame,
« mais on reconnut le lieu malsain et peu capable pour le

(1) *Recueil des droits et privilèges de notre église*, par R. THIÉRY, *chantre et écolâtre*. Man. in fol, à la bibliothèque de Saint-Dié, p. 328.

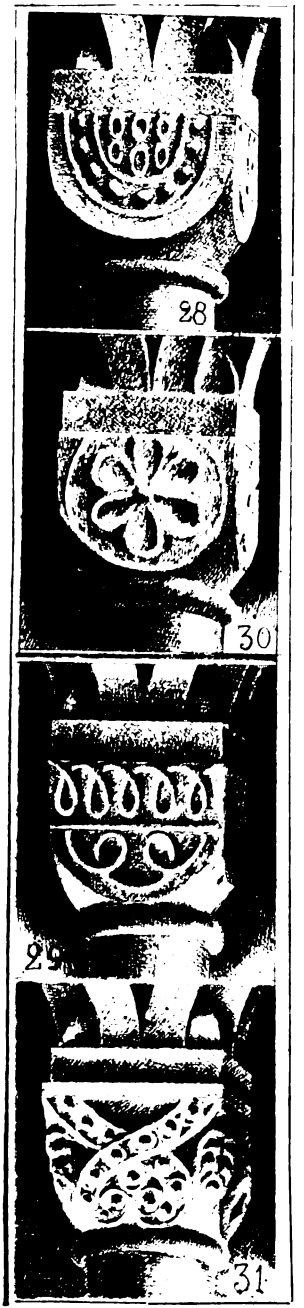

nombre d'escolliers... » Il est donc probable que le peintre de la légende de Saint-Dié, a pu dessiner cette tour avec quelque exactitude, puisqu'elle existait encore de son temps.

Si l'on examine attentivement les pilastres de la nef et les murs des bas-côtés, qui viennent s'appuyer contre la tour, on remarque qu'ils n'ont aucune liaison avec elle, et que les assises ne se correspondent pas, ce qui confirme le fait que cette partie du monument n'est pas de la même époque que les autres. Le bandeau qui règne extérieurement sur trois côtés du porche, et que l'on voit à l'intérieur de la première travée des bas-côtés, prouve aussi qu'à l'origine l'église s'attachait à la façade postérieure de la tour et non à trois mètres en arrière, comme aujourd'hui.

VII

L'ABSIDE DE NOTRE-DAME

L'abside principale, par sa décoration si différente de celle de la nef et si semblable à celle de la tour, indique bien aussi la période carlovingienne.

A l'intérieur, cinq arcades, formées d'un simple tore, s'appuient sur six petits chapiteaux cubiques, assez allongés, dont les faces sont ornées de cordons diversement entrelacés, peu saillants, mais meublant bien la surface, malgré leur composition très-primitive. (*Fig.* 28, 29, 30.)

Le troisième chapiteau, à partir de la droite (*Fig.* 31) est plus orné et d'un agencement plus recherché. Dans les vides laissés par les entrelacs d'un ruban orné de perles, on y remarque deux têtes d'homme barbu, exactement semblable à la figure servant de clef de voûte au narthex. Les deux autres chapiteaux sont frustes.

Les colonnettes couronnées par ces chapiteaux ont eu leurs bases et une portion de leur fût détruites à l'époque où l'on garnit de boiseries l'abside et une partie de la nef, et ces parties mutilées ont été reconstruites en briques.

Deux arcades supplémentaires ont été rajoutées au XIe siècle pour relier l'abside à la nef et aux absidioles, et l'architecte a copié les arcades voisines, en remplaçant toutefois le tore par un simple filet carré. Les deux arcades précédentes ont encore la même archivolte carrée entourant leur cintre, tandis que les autres, dans la nef, ne la possédent plus.

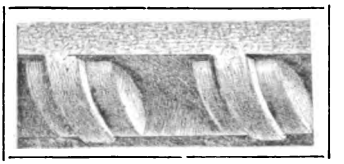

Au dessus des arcades de l'abside, règne un bandeau très-saillant, recevant la coupole, et orné de billettes à nervure médiane.

Les fenêtres cintrées, évasées au dehors et au dedans, n'ont pas leurs tablettes à la même hauteur, celle du centre étant la plus élevée.

L'extérieur de l'abside est décoré d'arcades semblables à celles de l'intérieur et encadrant les fenêtres. Seulement les archivoltes sont formées de trois gorges décorées de billettes,

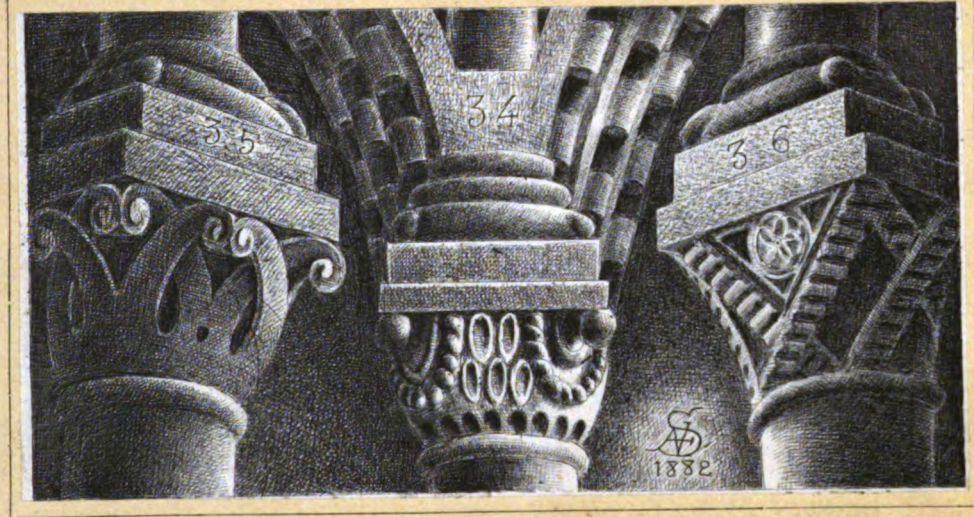

G. SAVE *del*t. *et sculp*t. Imp. L. HUMBERT.

CHAPITEAUX A L'EXTÉRIEUR DE L'ABSIDE DE NOTRE-DAME

et d'un effet fort riche (*Fig.* 32). Puis un second ordre de légères colonnettes vient s'appuyer sur les chapiteaux des premières, pour supporter la corniche des combles, décorée de billettes à nervures, semblables à celles de l'intérieur. Les chapiteaux de ce second ordre sont cubiques et simplement ornés d'un cordon (*Fig.* 33). Ceux du premier étage, plus importants, sont aussi plus soignés et d'une composition aussi décorative que variée. Dans le premier, (*Fig.* 34) on retrouve les cordons très-simples des chapiteaux de l'intérieur, mêlés aux torsades de ceux de la tour. Un autre (*Fig.* 35), est déjà plus habilement composé de feuilles simples dont les volutes viennent se rejoindre sous l'abaque. Le troisième (*Fig.* 36) est décoré de chevrons striés encadrant une rosace. Le dernier (*Fig.* 37), est richement meublé de feuilles d'eau aux nervures perlées, les deux autres sont cachés par la maçonnerie de la sacristie.

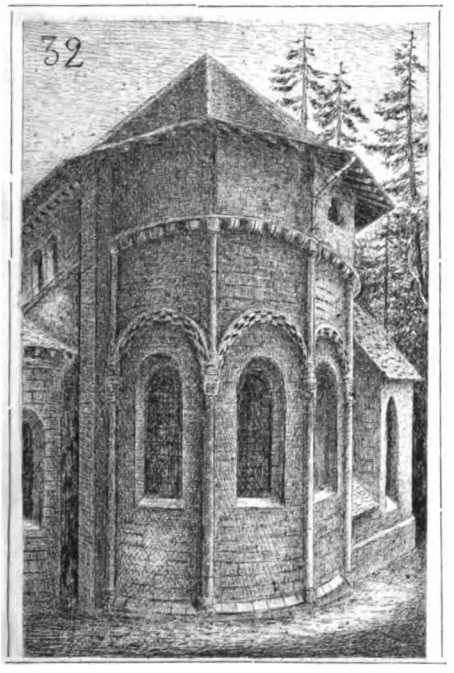

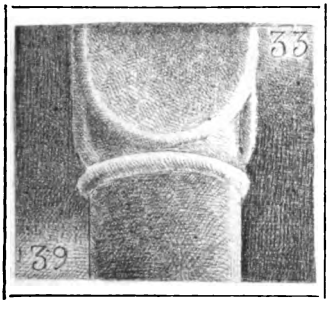

Les bases des six colonnes, toutes semblables, sont ornées d'entrelacs à trois brins et viennent s'amortir sur le chan-

frein de la retraite qui contourne le pied de l'abside (*Fig.* 38.) Le second étage de colonnettes, venant s'appuyer sur le chapiteau des premières, à l'intersection des archivoltes, se retrouve exactement dans l'abside de l'église de Champ-le-Duc, qui passe pour avoir été construite par Charlemagne et dont les chapiteaux et les frises ont absolument le même caractère que ceux que nous venons de décrire. L'abside de cette église est du reste le seul monument de la même époque que, sans sortir de notre région, nous puissions comparer à la tour et à l'abside de Notre-Dame de Saint-Dié. L'Alsace n'a conservé aucun monument religieux antérieur au Xe siècle (1) et ils sont très-rares en France et en Allemagne.

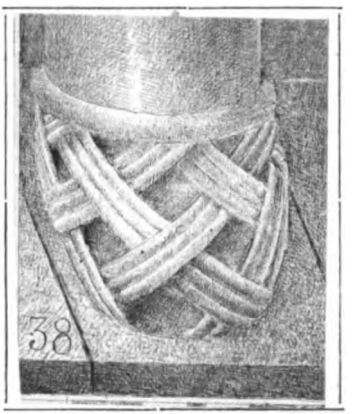

(1) Les seules églises d'Alsace où il existe encore quelques restes de la période Othonienne (Xe siècle) sont celles d'*Avolsheim*, près Molsheim (nef principale, trois portails et croix grecque du baptistère), d'*Altenstadt*, près Wissembourg (partie inférieure de la tour et de la nef), de *Hohatzenheim*, près de Hochfelden (les trois nefs) et d'*Eschau*, près Strasbourg (le chœur et partie des nefs.)

VIII

Xe SIÈCLE

L'abbaye de Saint-Denis posséda le monastère de Galilée environ cent ans, pendant lesquels, dit Ruyr, « les abbés, « au lieu de conserver le spirituel et le temporel d'icelui et « leur état ancien, commencèrent l'un après l'autre à le « dissoudre par aliénation. »

Lothaire, roi de Lorraine (843-869) profita de ces désordres pour reprendre le monastère aux abbés de St-Denis et le donna, en 860, au comte Hillin, Hullin ou Heslenus, gouverneur du Chaumontois (1), comme on le voit par une charte de 979 où saint Gérard, évêque de Toul, se plaint que « l'ab- « baye de Galilée a été ôtée à ses prédécesseurs par la vio- « lence et la tyrannie de Lothaire, roi excommunié (2). » Mais Ruyr attribue ce fait à Gondebaud ou Zuintibold, roi de Lorraine (895-900), fils naturel et successeur d'Arnould. Foulques, évêque de Reims, se plaignit, en effet, au pape Etienne des exactions commises par Zuintibold contre les églises des Vosges dont il partageait les biens entre ses vassaux (3).

Fig. 39. Monnaie de Saint-Dié (Musée d'Épinal.)

On a trouvé du reste un certain nombre de deniers et d'oboles en argent portant sur la face DEODATVS VSVS, avec la tête du saint, et sur le revers SVEODBADVS, avec un temple carlovingien étroit, sur-

(1) JEAN DE BAYON, *Histoire du Monastère de Moyenmoutier.*

(2) « ... *Et maxime Lotharii regis excommunicati tyrannide et violentiâ a loco « usurpativa fraude sublata fuerat...* » (Titre de Othon III.)

(3) *Frodoard,* Livre 4, chap. 5.

monté d'un pignon aigu et d'une croix démesurée (1).

Les comtes du Chaumontois qui succédèrent à Hillin et possédèrent comme lui l'abbaye de Saint-Dié, furent Riquin, Othon, Bozon, Amard et Gislibert.

Mais les innombrables armées des Huns ravagèrent les Vosges de 917 à 920, ruinèrent les monastères et incendièrent les églises. Richer raconte que la stérilité et la famine furent alors si grandes que les hommes vivaient de chair humaine. Enfin, la peste, qui suivait les barbares, acheva de désoler le pays.

Jusqu'en 944, ce furent encore des guerres continuelles, et les populations, n'osant habiter les vallées, s'étaient réfugiées dans les enceintes retranchées des montagnes.

A peine restait-il un seul moine au monastère, lorsqu'il passa des mains des comtes du Chaumontois entre celles de Frédéric, comte de Bar, duc bénéficiaire de Lorraine. Voulant rétablir la régularité à Moyenmoutier, Frédéric avait fait venir de Gorze un religieux nommé Adelbert, qu'il chargea aussi du gouvernement de Saint-Dié, à la mort de l'abbé régnant. Mais, au bout de deux ans, Adelbert se fit remplacer par un religieux d'Achery, nommé Encherbert, qui s'attira bientôt la haine du duc Frédéric par ses désordres et la dissipation des biens du monastère. « Encherbert, dit Richer, se persuadant « pouvoir apaiser le duc Frédéric à force de dons, pour n'avoir « autrement de quoi faire argent, prend recours au trésor de « la dite église et commença bellement à vendre les calices, « écorcher l'or et l'argent d'alentour des croix, des chapes, « et tous autres ornements de soie et de drap d'or, dont il « compila un fort riche présent. »

(1) M. Ch. Robert (*Numismatique du Nord-Est de la France*), et M. Maxe-Werly, *(Numismatique de Remiremont et de Saint-Dié)*, refusent d'attribuer cette monnaie à Zuintibold, tandis que M. Laurent, conservateur du Musée d'Epinal, l'attribue à ce roi de Lorraine, dans son remarquable *Catalogue numismatique*.

Frédéric chassa l'abbé et les religieux et les remplaça par des chanoines en 954 (1).

Cependant, s'étant emparé de quelques terres du domaine de saint Gérard, évêque de Toul, Frédéric dut lui abandonner en échange les abbayes de Saint-Dié et de Moyenmoutier, avec droit d'y battre monnaie, en 964 ou 967. En signe de prise de possession, l'évêque enleva les bâtons pastoraux de saint Dié et de saint Hydulphe, « d'apparence très-com-« mune, dit Brunon, et non tournés en crosse et ornés avec « art, comme cela se voit partout de nos jours. Ce pieux « évêque, après les avoir décorés de métaux précieux, « comme les reliques des saints, ordonna de les conserver « dans la sacristie du sanctuaire, ce qui s'est fait jusqu'à « présent (2). »

L'évêque de Toul ne conserva pas longtemps le monastère de Saint-Dié, s'il faut en croire les termes de la charte de Othon II, donnée sept ans après, en 974, à saint Gérard, puisque ce dernier, ayant supplié l'empereur de lui faire restituer cette abbaye qui avait appartenu déjà autrefois à son église, Othon la lui accorda en donation perpétuelle (3).

Cette troisième donation ne paraît pas avoir assuré à l'évêché de Toul une plus sérieuse possession que les précé-

(1) Selon les calculs de Ruyr (p. 252), Richer, Jean de Bayon et Herquel mettent ce changement en 954. Riguet le met en 980, Valcandus (*Voyez* Ruyr, *p. 253*) en 991, et Gravier (p. 58) en 994. Nous avons adopté, comme M. Maxe-Werly, la première de toutes ces dates.

(2) « *Ob monumentum istius modi cessionis, secum tulit cambatas beatorum an-« tistitum Hydulphi, atque Deodati, specie quidem vilissimas, nec (ut hâc nostrâ « ætate passim cernitur) artificiose cameratas et politas... Hæc ergo antistes de-« votus, postquam metallis pretiosis pariterque reliquiis sanctorum insignivit, in « gazophilacio sanctuarii servari præcepit, quod et hactenus fit.* »

Chifflet (*Commentarium Lothariense*), dit avoir tiré ce passage d'un petit livre composé par le pape Léon IX et intitulé: *De successoribus sancti Hydulphi in Vosago.*

(3) L'authenticité de ce titre est contestée par Riguet et Dom Calmet qui y relèvent des expressions modernes.

dentes ; car en 984, à la mort de Frédéric, saint Gérard dut accorder à la duchesse Béatrice et à son fils Thierry Ier, les revenus de Saint-Dié, se réservant seulement l'investiture seigneuriale, dix familles ou métairies, la dîme des mines d'argent et tous les droits des autels, sous la condition qu'après la mort de Thierry, ce monastère reviendrait en la possession de l'église de Toul (1).

Saint Gérard (962-994) avait reçu, comme on l'a vu, de Othon II le droit de battre monnaie à Saint-Dié, et l'on a trouvé, en effet, plusieurs deniers en argent portant sur la face S. DEODATVS avec la tête de profil du saint, et sur le revers GERARDVS avec un temple carlovingien. Dom Calmet et Gravier les attribuent à l'évêque de Toul ; Riguet et tous les numismates modernes, au contraire, les attribuent à Gérard d'Alsace.

Cependant l'an mil approchait, c'est-à-dire la fin du monde, comme l'annonçait l'Apocalypse (C. XX. 7). En vain les hommes éclairés cherchaient à combattre cette opinion, même dans les Vosges (2) ; rien ne put dissiper chez le peuple la crainte d'une fin prochaine. Aussi, pendant la seconde moitié de ce siècle, les arts étaient-ils tombés dans une profonde décadence, les monuments religieux même avaient été laissés sans aucune réparation, et la plupart tombaient en ruines. Les églises de Saint-Dié, écrit Richer, « étaient quasi ruinées de « vieillesse et vétérosité. »

Enfin le jour terrible arriva, et lorsque, contre l'attente générale, le monde se retrouva vivant, une nouvelle ardeur de bâtir s'empara des peuples, et, selon l'expression de

(1) *Titre d'Othon III*, daté à tort de 979, puisque Frédéric mourut en 984. Ce titre est également suspecté de faux par Riguet.

(2) Adson, abbé de Luxeuil, mort en 992, répondit dans un écrit intitulé *Traité de l'Antéchrist*, aux demandes sur la fin du monde que lui adressa Gerberge,

Rudolphe Glabre (1), « on eut dit que toutes les églises « dépouillaient leur vieillesse pour se revêtir d'une robe « blanche. »

IX

XIe SIÈCLE

LÉON IX

Dans l'histoire de l'église de Saint-Dié, le XIe siècle fut une époque de renaissance et pourrait s'appeler à juste titre le *siécle de Léon IX*. Non seulement le célèbre Brunon, avant d'être élu pape, dirigea le monastère de Galilée comme grand-prévôt, mais un fait important, et qui n'a pas encore été relevé, se dégage des archives du Chapitre : c'est que les deux églises doivent à l'initiative de Léon IX et aux libéralités de ses parents, la reconstruction complète de leurs vases nefs, presque telles que nous les admirons encore aujourd'hui.

Né en 1002, non loin de Saint-Dié, à Eguisheim selon les uns, à Dagsbourg selon d'autres, Brunon, élevé à la cour de l'empereur Conrad où il cultiva les lettres, fut nommé, à

femme de Louis d'Outre-Mer. Ce traité est imprimé dans les *Œuvres d'Alcuin*, p. 1216 à 1219. Paris. 1617. in-f°.

(1) *Historiæ sui temporis*. Liv. III, ch. IV. Apud script. Duchesne. T. X, ch. XXIX.

l'âge de vingt-quatre ans, à l'évêché de Toul (1). Justement la mort de Théodoric, fils de la duchesse Béatrix, venait de rendre à l'église de Toul la possession entière du monastère de Saint-Dié. Mais Brunon en était, depuis plusieurs années déjà, grand prévôt, comme nous le voyons par les preuves suivantes :

1° Ruyr (2) dit que « la constante renommée tient Léon IX « pour avoir été grand-prévôt de la dite église, confirmée « par un manuscrit de l'an 1240 et par un autre plus ancien « qui appelle saint Léon « *præpositum sancti Theodorici*, » c'est-à-dire, *prévôt de Saint Dié*, *Théodoricus* étant synonyme de *Deodatus* (3).

2° Riguet (4) parle d'un manuscrit de 1240 « contenant « ce que l'on gagne pour la présence à l'office de certaines « fêtes : il y a 15 sols pour ceux qui sont présents au jour « de fête de saint Léon, avec cette addition *qui fuit præpo-* « *situs hujus ecclesiæ*, » *qui fut prévôt de cette église.*

Et cependant Riguet, dont le système est de nier que les évêques de Toul aient jamais possédé l'église de Saint-Dié, refuse d'admettre, malgré les diverses preuves qu'il a eues sous les yeux, la prévôté de Brunon.

3° Le *Livre Rouge* (5) contient ces mots, d'une écriture qui paraît être du XIIIe siècle, servant de titre à la bulle de

(1) Voyez Vibert, *Vie de saint Léon IX*, (Mabillon, *Annales des Bénédictins*, tom. IV, p. 415); *Histoire des saints d'Alsace*, par l'abbé Hunckler ; *Léon IX, le pape Alsacien*, par L. Spach, *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, 1864, p. 160 ; *Un pape alsacien-lorrain*, par M. de Boureulle. *Bulletin de la Société philomatique vosgienne*, t. V, p. 15.

(2) *Les sainctes Antiquités de la Vôge*. L. I, ch. XVI, p. 265 et 305.

(3) Les synonymes ou dérivés de *Deodatus* sont nombreux : Théodore, Théodoric, Thierry, Ferry, Thiers, Diodore, Déoderic, Déodat, Dodon, Doron, Dieudonné, Didier, Dizier, Didion, Didon, Didot, Didelot, Diderot, Dide, Diey, dont on prononçait l'*y*, etc., etc.

(4) *Titres de Saint-Dié*, p. 78.

(5) Folio 17, verso.

Léon IX, datée de 1049 : « *Privilegium domini Leonis papæ,* « *præpositi quondam ecclesiæ nostræ.* » *Privilége du pontife Léon IX, autrefois prévôt de notre église.*

4° La bulle de 1052 où Léon IX appelle le grand-prévôt de Saint-Dié, Valdrade : « *Frater noster charissimus,* » *notre très-cher frère,* tandis que s'adressant à Udon, évêque de Toul, il l'appelle seulement : « *fili carissime,* » *très-cher fils,* traitant avec plus d'honneurs le prévôt de Saint-Dié que les évêques, sans doute parce qu'il était son successeur (1).

5° Enfin Riguet, citant Valcandus (2), contemporain de Léon IX, dit que « Hugo, grand seigneur d'Alsace et Holinde « son épouse, cousins de l'empereur Conrad, et parents du « *grand prévôt* Brunon, contribuèrent beaucoup à la répara- « tion de cette église (de Saint-Dié), par persuasion de Ber- « thold, évêque de Toul, et peut-être dans l'espérance d'y « colloquer bientôt leur fils. »

6° Ruyr dit également : « Hugues, grand seigneur d'Alsace « et Holinde, son épouse très-pieuse, cousins de l'empereur « Conradus et parents naturels de Bruno, que nous avons dit

(1) Gravier, prenant ce mot *frater* dans un sens étroit, suppose que Valdrade était le véritable frère de Léon IX, (*Histoire de Saint-Dié*, p. 78, notes p. 343), et il ajoute, p. 346, « Valdrade, prévôt, devait être frère de Léon, autrement il l'eût « qualifié du nom de fils comme Udon. »

Sommier (*Histoire de l'église de Saint-Diez*), p. 67, croit aussi à cette parenté qui, cependant, n'a pu être établie par aucun autre document; les seuls frères connus de Brunon s'appelant Gérard et Hugo. (Voyez Ruyr, ch. VI et XII. L. II.)

(2) Le texte de Valcandus n'étant pas complet dans Dom Calmet, nous n'avons pu retrouver ce passage. Ruyr fait déjà observer (*Les sainctes antiquités de la Vôge,* l. I, ch. XV), que le texte de Valcandus était trop effacé pour être lisible : « Il semble déduire, dit-il, d'autres événements contemporains ou fort voisins « des années qui suivirent immédiatement après ce que nous avons rapporté ci- « dessus : mais l'écriture en est tellement effacée qu'il ne m'a pas été possible « d'y rien lire, encore est-ce pis de tout ce qui suit ledit fragment. Ainsi vont « beaucoup de choses à néant, faute de les conserver ou renouveller. »

Dom Humbert Belhomme (*Historia mediani monasterii,* p. 233, note) écrit aussi : « Le susdit Ruyr a eu de par lui le volume en parchemin de cette histoire « (de Valcandus), à la vérité bien abîmé et effacé. Plut à Dieu que ce volume « nous fut parvenu tel qu'il était, volume dont l'auteur, au dire de Ruyr, était « un homme sérieux et instruit. »

« avoir été *grand prévôt* de la dite église de saint Dieu-
« donné, sont célébrés par les bons auteurs pour avoir em-
« ployé leurs commodités à la construction de plusieurs
« monastères et à la suasion de Bertolde, évêque de Toul,
« éducateur et précepteur dudit leur bienheureux fils, con-
« tribuèrent beaucoup à la réparation de cette église, par
« providence divine ou peut-être pour l'espérance d'y collo-
« quer bientôt leur dit fils (1). »

En effet, le père de Brunon était bien Hugo IV, d'Éguisheim, comte du Nordgau et cousin de l'empereur Conrad (2); mais sa mère s'appelait Heilwige ou Helvide, et non Holinde; elle était fille du comte Louis de Dagsbourg.

Jean de Bayon (3) raconte « qu'elle était d'une grosseur si
« énorme qu'à peine elle pouvait se remuer, et qu'il fallait la
« mettre sur un chariot pour pouvoir la conduire. Cette
« masse lui était tellement à charge qu'elle demandait à Dieu
« de la réduire à un tel état, qu'une femme seule pût la met-
« tre au tombeau. Cette prière fut exaucée, et elle devint tel-
« lement exténuée qu'il ne lui resta que la peau sur les os. »
Ce fut en reconnaissance de cette guérison qu'elle fit de grands dons aux églises.

Le même chroniqueur ajoute que Helvide se retira au monastère de Moyenmoutier où elle découvrit, par une révélation, en 1041, les sépultures de la reine Aza et du roi Lazare, qui y étaient morts vers le IXe siècle (4). Elle y mourut en 1046.

Quant à l'évêque Berthold, à qui avait été confiée, en 1007,

(1) *Les Stes antiquités de la Vosge.* L. I, 3e part., ch. XXI.

(2) « *Huic Henrico successit Conrardus anno prædicto (1024), qui et Chono, consobrinus, ut prædictum est, Hugonis patris domni Brunonis.* » Jean de Bayon, ch. XLVII.

(3) *Chronicon mediani monasterii.* Ch. XLIV.

(4) *Ibidem.* Ch. LVI.

l'éducation de Brunon alors âgé de cinq ans, il occupa l'évêché de Toul, de 995 à 1020 (1) et si l'on reporte aux dernières années de son épiscopat la donation des parents de Brunon (puisqu'ils espéraient *colloquer bientôt* leur fils à l'évêché de Toul), on voit que le futur pape devait être grand-prévôt de Saint-Dié vers 1018. Il n'avait alors que seize ans, mais on sait que ce titre fut donné même à des enfants, lorsqu'il s'agissait de mettre l'église sous un haut patronage (2).

Ces fonctions de grand-prévôt jouissaient cependant à cette époque de toutes les prérogatives de celles d'évêque ; la consécration des églises et la collation des ordres sacrés leur appartenaient encore, comme on le voit par la bulle du pape Agathon, citée par Ruyr (670) et par celle du pape Sergius, citée par Herquel (679).

Aussi Léon IX, dans sa bulle de 1049, donne-t-il au prévôt Valdrade le titre d'évêque : « *Nec non prælatus, qui et* « *idem eorum episcopus*... et qu'en outre leur prélat (ou « prévôt), qui est aussi l'évêque des chanoines... » Et Pibon, évêque de Toul, qui avait été aussi prévôt de Saint-Dié, écrit dans son privilège de 1076 : « *Quia vero ejusdem ec-* « *clesiæ frater episcopus fui*... et comme j'ai été frère évê- « que de la même église (3)... »

Brunon conserva sans doute la direction du monastère, malgré qu'il fût évêque de Toul, jusqu'en 1049, date de son élection à la papauté, et la même année, dit Richer, ne voulant pas abandonner l'église de Saint-Dié à une autre juridiction que la sienne, il la détacha du diocèse de Toul, qui était alors vacant, lui donna pour voué le duc de Lorraine Gérard

(1) *Système chronologique des évêques de Toul,* par Riguet, et Dom Calmet. *Dissertation sur les évêques de Toul.* Hist. de Lorr., p. XXXIV. 1re édition.

(2) Charles-Léopold de Lorraine fut nommé *grand*-prévôt de Saint-Dié à l'âge de cinq ans.

(3) RIGUET. *Titres de Saint-Dié*, p. 80.

d'Alsace, son parent, issu comme lui des comtes d'Eguisheim et de Dagsbourg (1) et plaça le monastère sous son autorité immédiate (2).

Trois curieuses monnaies de Saint-Dié (Fig. 41, 42 et 43) dessinées dans le manuscrit de Mory d'Elvange (3), mais que l'on n'a pas encore retrouvées en original, semblent se rapporter à cette époque où Léon IX était à la fois pape et administrateur temporel de l'église de Saint-Dié, et par conséquent en possession du droit d'y battre monnaie, accordé par l'empereur Othon II à son prédécesseur saint Gérard, en 964.

Ces trois deniers, dont Mory d'Elvange ne donne malheureusement ni la description, ni la provenance, portent, au droit, la légende S. DEODATVS entourant une tiare papale surmontée d'une croix.

M. Maxe-Werly pense que cette tiare serait plutôt une dégénérescence du temple carlovingien que nous avons déjà remarqué sur les monnaies de Zuintibold (*voir plus haut, fig.* 40.) Mais nous ferons observer d'abord que, sur les autres monnaies de Saint-Dié portant un temple au revers (on en connaît 17 types variés), jamais la légende S. DEODATVS ne se trouve autour du temple comme dans celles-ci, ce qui devrait cependant exister, si la tiare était une déformation du temple.

De plus, les quelques monnaies de Brunon, frappées à

(1) Gérard d'Alsace avait reçu, en l'année précédente 1048, la Lorraine mosellane à titre de duché héréditaire, du même Henri III qui fit élire Brunon à la papauté.

(2) « *Ac demum cum idem Bruno papa Leo fuisset electus, ecclesiam S. Deodati* « *cum tota valle a jurisdictione Episcopi Tullensis exemit et Sedi apostolicæ immediate subjecit.* » Richer, *Chronicon monasterii senoniensis*, ch. XIV. Dom Calmet ajoute en note : « Remarquez ce témoignage de l'exemption de l'église de St Diey « de la jurisdiction de l'évêque de Toul. » *Hist. de Lorr.* T. III. (2e édit.) *Preuves.* p. CLIII. Rosières (Généalogie des ducs de Lorraine. T. IV. p. 207) dit aussi : « *Sancti Deodati præposituram, in Vosagorum montium decliniis, instituit,* « *exemita ab ordinaria potestate.* »

(3) *Recueil pour servir à l'histoire métallique des maisons et duchés de Lorraine et Bar.* T, III f° 48. Bibliothèque de la ville de Nancy, n° 205. Ces monnaies sont gravées dans Gravier (nos 12, 13 et 14) et dans la *Numismatique de Remiremont et de Saint-Dié,* par M. Maxe-Verly (nos 18, 19 et 20.)

Toul, portent toutes la même tiare, dans laquelle M. Maxe-Werly voit un temple en forme de ruche (1). »

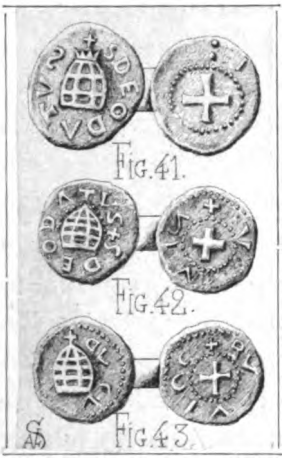

Enfin la couronne qui surmonte la tiare du premier de ces deniers (*Fig.* 41) ne serait guère à sa place au faîte d'une église, tandis qu'elle caractérise nettement la mitre papale.

Ces trois deniers portent, au revers, une croix (2) entourée d'un grènetis et d'une légende très-effacée, mais où l'on distingue encore, dans les deux derniers :

(*Fig.* 42) + . . V. . N I ꝏ

(*Fig.* 43) + . R V. . N I cc qui pourraient se lire :

+ B R V N O N I S en prenant les deux C qui terminent la 2e légende pour un S couché, comme celui qui termine DEODATVS (*Fig.* 41), et que le copiste aurait déformé.

Si cette version était admise, ces monnaies rarissimes seraient donc un témoignage que Léon IX conserva en effet la grande prévôté de Saint-Dié pendant les premières années de son pontificat, comme le laisse entendre Richer.

Non seulement les parents de Brunon contribuèrent à la réparation des églises, mais son aïeul maternel leur avait déjà, dès l'an 1005, fait des dons. Nous avons vu (page 18) comment la duchesse Béatrix, sœur de Hugues Capet, fit commencer la restauration des églises en 1003; « à quoi faire, ajoute Ruyr, « *un Louis, comte allemand de la maison de Dagsbourg* (3) et

(1) *Numism. de Saint-Dié*, p. 24.

(2) La bulle de Léon IX, donnée à Saint-Dié en 1049, est signée de la même croix. Voyez *Livre Rouge*. folio 17, verso.

(3) Dom Calmet nomme simplement « un certain comte nommé Louis » *Hist. de Lorr.* p. 1034. (1re édit.)

« peut-être le comte de Mourions (Mousson) et de Montbé-
« liard, contribuèrent de leurs moyens. » Or la mère de
« Brunon étant fille de Louis, comte de Dagsbourg, il s'agit
« donc ici de l'aïeul du futur pape.

Jean de Bayon confirme ce fait en ces termes: « *Secundo*
« *autem anno post hoc, oratorio Sancti Mauritii unde sancti*
« *Deodati corpus sublatum fuerat, pro vetustate nimiâ cor-*
« *ruente sponte, etiam mulierem cum oppressisset, supradicta*
« *Ducissa et Ludovicus comes de Dasporch avus S. Bru-*
« *nonis* (1) *cum aliquibus fidelium, dictante Bertholdo præ-*
« *sule Leuchorum, fabricam inibi pulchri operis erexe-*
« *runt* (2). » C'est-à-dire: « Deux ans après (1005), l'église
« Saint-Maurice, d'où le corps de saint Dié avait été relevé,
« tombant d'elle-même par excès de vieillesse, la susdite
« duchesse (Béatrix), la même qui l'avait opprimée, et Louis,
« comte de Dagsbourg, aïeul de saint Brunon, ainsi que quel-
« ques fidèles, en relevèrent les constructions *sur un plan*
« *magnifique,* par les conseils de Berthold, évêque de Toul. »

Herquel dit aussi : « *Ædem S^ti^ Mauritii, unde effossæ*
« *fuerant, vetustate collapsam restauravit et in augustio-*
« *rem formam redegit. Sed et Bertoldus Leuchorum antistes*
« *et Ludovicus comes a Daspourg, avus S^ti^ Leonis noni papæ,*
« *hujus instaurationis adjutores fuerunt* (3). »

L'évêque Berthold, premier précepteur de Léon IX, avait lui-même contribué à la restauration et à la décoration de l'église, si nous en croyons la *Cédule des évêques de Toul* (4)

(1) Dom Calmet ajoute ici en note : « *Avus forte avunculus.* Louis était appa-
« remment oncle de Léon IX. » (*Hist. de Lorr.* T. III., 2e Edit. *Preuves.* p. CCXV.)
Il n'y a cependant rien d'extraordinaire à ce que l'aïeul de Brunon vécût encore, alors que celui-ci n'avait pas trois ans.

(2) *Chronicon mediani monasterii,* Ch. LVIII.

(3) *Antiquitates vallis Galilææ.* Ch. XVIII.

(4) *Cedulæ cujuslibet episcopi Tullensis.* DOM CALMET. *Hist. de Lorr.* Preuves p. 175 (1re édit.)

qui dit : « *In saltu autem Vosago restruxit Bodonis monaste-* « *rium necnon Deodati cœnobium ; valvas hujus templi miro* « *posuit decore ; altare summum incomparabiliter adorna-* « *vit, auri ac gemmarum fulgora innumerabilia vasarum* « *inibi genera, pulchritudine et multitudine nullo pretio* « *taxanda.* » C'est-à-dire : « *Dans la forêt des Vosges, il réé-* « *difia le monastère de Bonmoutier* (1) *et le couvent de Saint-* « *Dié ; il posa des portes d'une beauté extraordinaire à cette* « *église ; il orna superbement le grand autel de vases de tou-* « *tes sortes, brillants d'or et de pierreries, par la beauté et la* « *multitude d'ornements d'un prix inestimable.* »

Cependant, dans l'*Histoire des évêques de Toul* (2), le même passage se trouve répété avec quelques variantes, mais portant au lieu de « *valvas hujus templi,* » les portes de cette église (de Saint-Dié), « *valvas suæ sedis* », c'est-à-dire les portes de son siège épiscopal (la cathédrale de Toul.) Dom Calmet s'est prononcé pour cette dernière version, et attribue ces embellissements à l'église Saint-Etienne de Toul.

La nièce de Léon IX fit aussi des dons importants à l'église de Saint-Dié. Ruyr, d'après Jean Basin (3), rapporte, en effet, que Richilde, comtesse d'Alsace et descendante de sainte

(1) Richer (Ch. XVI) confirme cette restauration de Bonmoutier par Berthold, mais ne dit rien de celle de Saint-Dié.

(2) *Historia episcoporum tullensium.* DOM CALMET. *Hist. de Lorr.* Preuves p. 165 (1re édit.)

(3) Ruyr cite, parmi les ouvrages qu'il a consultés dans ses recherches : « deux fragments manuscrits de Jean Basin et de Hugo Carbanus, anciens cha- « noines de Moyenmoutier. » Ces documents, n'ayant pas été publiés, doivent être perdus.

Au lieu de *Carbanus,* il faut sans doute lire *Trebanus*, collaborateur de Basin de Sandaucourt et de Porcelet pour le recueil de poësies intitulé : *Trium pœtarum elegantissimorum Porcelii, Basini et Trebani opuscula,* que Christophe Preud'homme de Bar-le-Duc fit imprimer en 1539, à Paris, chez Simon de Colines et que M. Beaupré (*Nouvelles recherches.* p. 29. Année 1856) croit composé par trois poëtes italiens, ainsi que M. Clesse de Commercy (*Mém. de la Soc. des sciences, lettres et arts de Nancy,* 1851).

D. Belhomme (*Hist. med. mon.,* p. 65, note C) cite encore deux auteurs dont les travaux intéressent Saint-Dié. « *Godefridus Henschenius et Daniel Papebrochius, in suis annotatis ad vitam Sti Deodati.* »

Huna, légua au monastère sa dîme de vignes et de terres du ban de Mittelwihr et une partie de ce qu'elle possédait à Riquewihr (*Richildis villa*).

Rosières et Dom Martène (1) laissent entrevoir la cause de cette donation. Richilde ayant épousé son parent, le comte Baudouin, Ingelbert, archevêque de Cambrai, les excommunia pour avoir contracté un mariage incestueux ; mais le pape Léon IX, oncle de la comtesse, qui était fille de sa sœur Adelaïde (2), leva cette censure à condition que, sans se séparer, les deux époux vivraient dans le célibat, et fit profiter l'église de Saint-Dié, qu'il chérissait plus particulièrement, de l'amende imposée comme réparation à Richilde.

La comtesse vint faire pénitence à Saint-Dié, et sans doute elle y mourut, car Ruyr écrit : « Nos anciens ont tenu qu'elle « fut inhumée au côté gauche du maître-autel de la grande « église de Saint-Dieudonné, où néanmoins ne se voit aucun « autre monument, sinon l'effigie d'icelle, moyennement éle- « vée de bosse, contre la muraille, afin de n'incommoder « l'intervalle entre ladite muraille et l'autel. »

Le *Manuscrit de* 1758 (qui place, on ne sait pourquoi, cette histoire au VIIIe siècle, sous l'abbé Marcinant,) dit aussi à ce sujet :

« Chaque année, on célèbre à Saint-Dié l'anniversaire de « la comtesse Richilde (3) qui y fut enterrée au bas du « sanctuaire, du côté de l'Evangile, vis-à-vis la porte du « Chapitre. Elle y était représentée en relief, dont on a ôté « la figure qui avait toutes les marques de sa dignité, quand

(1) *Généalogie des Comtes de Flandre* et *Stemmata Lotharingiæ et Barri ducum.*

(2) « Wasseburgius Richildem, filiam Adelheidæ, quæ soror fuit Leonis IX, « papæ, memorat. » SCHŒPFLING. *Alsatia illustrata*, p. 76.

(3) « Ces anniversaires de Richilde, dit Ruyr, s'appelaient *les Seilles*, ancien « mot qui veut dire vaisseaux de bois, peut-être pour ce qu'elle aurait donné un « si beau revenu de vin à la prébende capitulaire. » (*Antiquités de la Vosge.* L. I, ch. XVIII). Voyez les vers de Blarru, *Ad Richildem fundatricem.*

« on a inscrusté de marbre le dit sanctuaire. Pour confirmer « ses dons à l'église de Saint-Dié, elle lui laissa ses armes « qui sont un écusson de champ d'or, avec une bande de « gueule en écharpe, chargée de trois roses d'argent (1). Le « Chapitre, quelque temps après sa sécularisation, se fixa à ces « armes et ne se servit de point d'autres jusqu'à la fin. »

Fig. 44. Sceau du Chapitre au XVIIe siècle.

On les voit en effet sculptées aux clefs de voûte du cloître et des chapelles, sur les bornes des terres du Chapitre, peintes sur ses graduels et reproduites sur ses sceaux. (*Fig. 44.*)

En adoptant les armes de la parente de Léon IX, le Chapitre semblait reconnaître, par cet hommage, tous les bienfaits qu'il en avait reçus (2).

Nous les avons retrouvées gravées sur la paroi nord de l'entrée du porche de l'église Notre-Dame, avec la forme aigüe que les blasons affectaient à l'origine (*Fig. 45*). A la place des trois roses, il y a des trous encore remplis d'un ciment très-dur, qui ont probablement servi à sceller des roses en relief de fer, de bronze, ou même d'argent. Le champ porte encore les traces d'un enduit coloré qui a peut-être permis de le dorer.

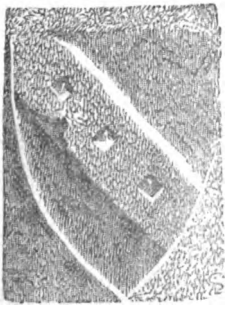

Fig. 45. Écusson gravé sous le porche de N.-Dame.

(1) Ces armes seraient sans doute encore celles de Riquewihr, si les dynastes du château n'avaient changé depuis le XIe siècle. Cette ville porte: d'or à trois cornes de cerf rangées en fasce, chacune chevillée de cinq pièces de sable et surmontée en chef d'une étoile à six raies de même. (*Armorial de la généralité d'Alsace.* Colmar. 1861. p. 264.)

(2) Gravier (p. 155) a imaginé la date et l'explication suivantes : « Le Chapitre « adopta pour armoiries, en 1311, trois roses sur une fasce, coupant obliquement

Comme c'était sous le porche des églises qu'on enterrait les personnages de distinction, et qu'il n'y avait aucune raison pour sculpter en cet endroit les armes du chapitre, on peut supposer que cet écusson, gravé au milieu de plusieurs croix et dates mortuaires, marquait la sépulture ancienne de la nièce de Léon IX, avant qu'on l'eût transportée plus tard dans le chœur de la grande église.

Enfin, une autre noble dame (1), alliée aussi à Léon IX, Hermangarde, contribua encore, en 1051, à l'entretien du luminaire (2) de l'église, par une rente annuelle de deux deniers, monnaie de Saint-Dié (3), que devaient verser tous les hommes de sa postérité, et d'un denier pour les femmes, sous peine, en cas de retard, de payer autant de sous d'argent qu'il y aurait de deniers recouvrables. Et, comme gage de la soumission de sa postérité à l'Eglise, elle déposa sur l'autel une boucle de ses cheveux (4) selon l'usage de l'époque (5). Cette Hermangarde était la fille du roi Charles-le-Simple, la sœur de l'empereur Othon, et la mère de Hadwige de Namur, femme du duc Gérard d'Alsace, parent du pape Léon IX.

« l'écusson, emblème de la discrétion qu'il exigeait de ses membres. Cette fleur « mystérieuse parut en même temps sur toutes les *voussures* de ses édifices; les « plafonds en furent décorés et *rien de plus secret que ce qui se passait sous les « roses !* »

(1) « *Ingenuis exorta natalibus,* » *née de parents illustres.* Titre de 1051. RIGUET, p. 76. *Livre Rouge.* p. 98. DOM CALMET. *Hist. de Lorr.* Preuves. p. 440 (1re édit.)

(2) « *Ad emendum cereum* » et non *eruendum,* comme l'écrivent Dom Calmet, *Hist de Lorr.* T. II, p. CCCIV. et M. Maxe-Werly, *Numism. de Remiremont et de S.-D.*, p. 50.

(3) Ce titre est le plus ancien document où il soit fait mention de la monnaie de Saint-Dié.

(4) *Cincinno capilli mei super altare posito* » et non *cicinno capitis,* comme l'écrivent Riguet et Dom Calmet. Ruyr traduit ces mots par « le voile de son chef. »

(5) « Sous l'abbé Angelarius, son cuisinier Hermefrid, homme riche, se donna, « *par les cheveux de sa tête,* à notre prévôt Tamerfrid, avec tous les biens qu'il « possédait. » *Chronique du Mont Cassin,* ch. 49.

Une matrone nommée Gisa se consacra avec toute sa race à l'abbaye de Saint-Mihiel, en donnant pour témoignage une mèche de ses cheveux, « *pro testimo-« nio... ibi ridimicula posuit capitis.* » *Annales des Bénédictins.* T. III. p. 282.

Lorsque la reconstruction des nefs, commencée en 1005 par Béatrice, fut terminée en 1049, Léon IX, qui se trouvait alors au concile de Mayence, voulut revoir son ancienne église et se détourna de sa route le 16 décembre, pour en visiter les nouveaux bâtiments, comme il l'indique lui-même au commencement de la bulle qu'il donna alors au monastère pour confirmer ses privilèges (1) : *Quapropter, cum rediremus « a Synodo Moguntina.... ubi contigit nos ad ecclesiam « tuam, Sancte Deodate, venire, sitam in valle Vosago quæ « dicitur Galilæa, ducti amore tuo.....* (2) C'est pourquoi « comme nous revenions du concile de Mayence, là le désir « nous prit, ô saint Dié, par un mouvement de notre amour « pour vous (3); de venir à votre église située dans cette « vallée des Vosges appelée la Galilée. »

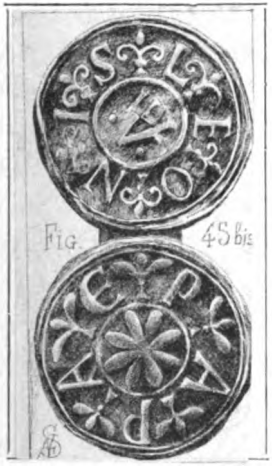

Cette bulle était conservée en original dans les archives du Chapitre, dit Riguet. « Sur le plomb qui y pend, il « y a au milieu une légende si effacée « qu'elle ne se peut connaître, et au- « tour est écrit LEONIS.

« De l'autre côté, il y a dans le « milieu comme une rose, et autour « est écrit PAPÆ. »

Nous donnons une gravure de ce sceau d'après le moulage qu'en a pris, en 1851, M. Lebrun, architecte à Lunéville, qui nous a heureusement conservé, par le même moyen, la plupart des sceaux des archives du Chapitre.

« Il prit désir à Léon IX, dit Ruyr, de revoir l'église de

(1) Elle est datée d'Eguisheim, alors capitale de la Haute-Alsace, où Vibert dit que le comte Hugues, père de Léon IX, avait un château.

(2) RIGUET, *Titres de Saint-Dié*, p. 65, et *Livre Rouge*, folio 17, verso.

(3) SOMMIER, *Histoire de l'église de Saint-Dié*, p. 57, traduit ainsi ce passage.

« saint Dieudonné et arrivé qu'il y fut, (comme le porte le « texte de ses lettres qui sont du 16 novembre 1049 et non « datées d'ailleurs que dudit lieu) (1), pour plus grands « édifices et démonstration de son zéle envers le bienheureux « confesseur Dieudonné,... on tient de tradition qu'il y « consacra quelques autels et notamment ceux qu'il trouva « récemment érigés et non encore consacrés dans la croisée « (*transept*) d'icelle qui se voyait dévotement construite depuis « la translation des reliques (1003) dudit bienheureux con- « fesseur, lequel il canonisa. »

Ainsi en 1049, les églises étaient terminées depuis peu, puisque les nouveaux autels n'étaient pas encore consacrés et c'est à saint Léon que l'on doit la canonisation de son prédécesseur, ainsi que le nom d'église de Saint-Dié que prit alors définitivement l'ancienne église Saint-Maurice.

Le 25 janvier 1052 (2), trois ans avant sa mort, Léon IX revint encore au monastère de Saint-Dié, en allant de Toul à Sainte-Odile et, se démettant de la direction temporelle qu'il en avait gardée si longtemps, — comme s'il eût pressenti sa fin prochaine, — il le replaça par une seconde bulle (3), sous la protection de l'évêque de Toul, Udon, et menaça d'excommunication le duc de Lorraine, son parent Gérard d'Alsace, s'il venait à opprimer le prévôt Valdrade et les chanoines.

Cette bulle n'était, du reste, que la confirmation d'un jugement impérial que le pape avait obtenu à l'assemblée de Mayence, reconnaissant l'indépendance du monastère.

Léon IX donna aussi à l'église quelques reliques de son

(1) Ruyr se trompe ici, cette bulle étant datée d'Eguisheim.

(2) Et non 1051, comme l'écrivent tous les historiens. L'année finissant à cette époque au mois de mars, le 25 janvier 1051, date écrite sur la bulle de Léon IX, tombe en l'année 1052.

(3) RIGUET, *Titres de Saint-Dié*, p. 72. *Livre Rouge*, folio 10, verso, et GRAVIER, *Histoire de Saint-Dié*, pièces justificatives p. 342.

prédécesseur saint Gérard, dont il venait de faire la translation à Toul, et un bras de son ancêtre sainte Huna, dont il avait fait lever le corps en Alsace (1).

Jean de Bayon (2) nous donne encore ce détail que Léon IX s'adonnait à la musique, et qu'il nota, vers 1044, le chant et l'accompagnement de l'office de Saint-Dié, dont le cardinal Humbert de Moyenmoutier avait composé les vers (3).

Nous avons déjà vu (p. 11, note 1) que Léon IX approuva une *Vie de Saint-Dié*, écrite en 954 par un chanoine de cette église. « Lui étant présentée, dit Ruyr, l'histoire de saint « Dieudonné, en un synode provincial tenu à Rome, l'an de « notre salut 1049, sous l'empire de Henri III, et fait lire en « présence des prélats y congrégés, il approuva le tout à la « gloire de Dieu et vénération de saint Dieudonné. »

Enfin, après la canonisation de saint Léon, les chanoines reconnaissants de ses nombreux bienfaits, lui élevèrent un autel spécial dans leur église.

Il ne nous paraît pas douteux, en présence de toutes ces marques d'affection et d'intérêt données par Léon IX et sa famille à l'église de Saint-Dié, qu'il ne faille lui attribuer aussi l'initiative et la haute direction des gigantesques travaux de reconstruction qui occupèrent la première moitié de ce siècle.

L'histoire nous montre ce pape réédifiant et consacrant de nombreuses églises : Hohenbourg (Sainte-Odile), Hesse, près Sarrebourg, Andlau, Altorf, Woffenheim, Hirschau, Sainte-Croix, en Alsace; Lure, Verdun, Flavigny, Saint-Remi de

(1) Voyez plus haut, p. 17.

(2) *Chronicon mediani monasterii*. Ch. L. (DOM CALMET. *Hist. de Lorr.* T. III, (2e édit.) p. CCXVII.)

(3) Humbert, entré au monastère de Moyenmoutier en 1015, suivit Léon IX à Rome et devint chancelier de l'Eglise, archevêque de Sicile, cardinal de la Forêt blanche, et Nonce apostolique à la Cour de Constantinople. Il composa des traités contre les Simoniaques et contre l'hérésiarque Nicetas. On lui attribue aussi la *Vie de saint Dié* de 954.

Reims, Saint-Arnould de Metz, Seez, Poussay, Saint-Epvre, etc.

A peine monté sur le trône pontifical, il s'occupa de la restauration et de la décoration de Saint-Pierre de Rome. La même année, il imposa comme pénitence à Gozelon, duc bénéficiaire de Lorraine, de faire l'office d'ouvrier maçon, dans la reconstruction de l'église de Verdun, qu'il avait incendiée. En 1050, il discuta et approuva les plans de Notre-Dame de Strasbourg ; il n'aurait pu faire moins pour son église, à laquelle, suivant l'expression de Sommier, « *il portait tant d'amour.* »

X

INCENDIES DE 1065 ET DE 1155

Jean de Bayon raconte (1) qu'en 1065, le monastère de Galilée fut brûlé par certains pèlerins que la crainte de la fin du monde avait poussés, cette année-là encore, à errer d'église en église. Herquel rapporte ce fait dans les mêmes termes.

« Une troupe d'incendiaires, dit Riguet, en vue du butin, « brûla les deux églises, ruina les archives et les maisons « canoniales, en sorte que les titres primordiaux des papes, « des empereurs et des rois périrent, à la réserve de quatre « ou cinq (2). » « Nos manuscrits, dit Ruyr (3), font foi

(1) *Chronicon mediani monasterii.* Ch. LIX.
(2) *Titres de Saint-Dié.* p. 81.
(3) *Les sainctes Antiquités de la Vosge.* p. 253.

« que l'an 1065, le collège de Saint-Dieudonné fut tellement « démoli par des boute-feu *étrangers*, qu'à peine y resta-t-il « rien des anciens édifices. »

On voit par ces documents qu'il s'agit d'incendiaires étrangers, allemands sans doute, et non, comme le dit Gravier, d'une vengeance des habitants de la ville ou des serfs du Chapitre. « *Le peuple*, écrit-il, opposa le crime à la tyrannie, et « n'osant porter une main sacrilège sur le redoutable victi- « maire, il la porta sans crainte contre les autels de la divi- « nité même, au nom de laquelle il se voyait immolé (1). » Or, à cette époque, il n'y avait point de ville encore, ni par conséquent d'habitants; les quelques maisons qui s'élevaient autour du monastère étaient occupées par les chanoines, et la plupart des biens du Chapitre étaient situés en Alsace et dans les cantons de Ramberviller, Châtel et Gerbéviller.

Cet incendie est confirmé par deux titres des archives de Saint-Dié : 1° Une bulle de l'antipape Guibert (Clément III) datée de Montbéliard, le 5 août 1092, qui prend sous sa protection l'église de Saint-Dié *dont les privilèges avaient été consumés par le feu, suivant ce qu'il avait appris*, « *... privilegiis « confirmata sunt et concessa quæ tamen ejusdem ecclesiæ incendio consumpta audivimus* (2). »

Il ajoute qu'après l'incendie, les chanoines avaient été rétablis dans leur église par ordonnance de l'empereur Henri IV et par les soins de Burckart, évêque de Lausanne, chancelier d'Italie, avec l'agrément du duc Thierry, défenseur et voué de la même église, d'Oduin, sous-voué, et de Pibon, évêque de Toul. Il confirme au Chapitre tous ses privilèges, à la prière d'Anastase, cardinal et chanoine de Saint-Dié (3).

(1) *Histoire de Saint-Dié*. p. 86.

(2) *Livre Rouge*, p. 13.

(3) Et non *Athanaze*, comme l'écrit Gravier (pag. 90.) Ruyr dit (Liv. I, chap. XIX) qu'il a vu dans quelques manuscrits « non autrement vérifiés, » que cet Anastase avait été grand prévôt de Saint-Dié après

2° L'autre titre est donné, sept jours après le précédent, dans le même lieu de Montbéliard, par l'empereur Henri III. Il confirme également les privilèges de l'église, presque dans les mêmes termes que Clément III, « et avec d'autant plus « de ferveur qu'il a appris par le rapport de témoins véridi- « ques que les décrets de ses prédécesseurs ont été brûlés « dans l'incendie de la même église (1). »

La fin du XIe Siècle et la première moitié du XIIe, furent agitées par des guerres et des déprédations dont l'église de Saint-Dié fut souvent victime. Nous n'en retiendrons qu'un évènement l'intéressant particulièrement, c'est la sépulture qui y fut donnée au duc de Lorraine Simon Ier, en 1139, malgré qu'il eût été excommunié par Innocent II, pour les dommages qu'il avait causés à l'abbaye de Remiremont. Le Pape, apprenant qu'on lui avait rendu à Saint-Dié les honneurs religieux malgré sa sentence, prononça aussitôt l'interdit de l'église et y défendit la célébration des offices. Mais, le 4 juin 1143, une commission de prélats, nommés par le pape Lucius II, se réunit à Saint-Dié, et sur le témoignage des chanoines, déclarant qu'ils ignoraient l'excommunication du duc, et l'avaient enterré chrétiennement (2), le pape leva l'interdit.

1092. Il cite aussi, d'après les mêmes manuscrits, un autre prévôt nommé Adelinus, que nous pensons être le même qu'Abelfe, qui signa en 1065 la charte de Udon. (*Histoire de l'abbaye de Senones,* publiée par M. Dinago, et éditée par la *Société philomatique vosgienne.* Liv. 1, p. 62.)

Nous avons donc fait entrer ces deux noms dans le *Tableau chronologique des grands prévôts de Saint-Dié* qui termine cette 1re partie.

(1) Voyez la traduction de ce titre, par M. Jouve, dans le *Bulletin de la Société philomatique vosgienne* (T. II, p. 17,) et le texte, dans Riguet (*Titres de Saint-Dié,* p. 83.)

(2) « ... *Simonem, ducem Lotharingiæ... in ecclesia Sancti-Deodati ubi se-* « *pultus...* et plus loin... *tanquam christianus in prædicta ecclesia tumulatus* « *est.* » Bulle du 22 mars 1143, du pape Lucius. (*Archives de Remiremont.*) Voyez cette bulle dans Gravier, *Notes,* p. 348.

On ignore si la sépulture du duc Simon Ier fut transportée plus tard de l'église de Saint-Dié à l'abbaye de Sturzelbronn (près Bitche), où la placent tous les historiens lorrains (1); mais son petit-fils, Simon II, s'étant retiré dans ce couvent en 1205, et y ayant choisi sa sépulture, il est possible qu'à cette époque il fit retirer de l'église de Saint-Dié le tombeau de son aïeul.

D'un autre côté, l'auteur du *Manuscrit de* 1758 raconte « qu'en démolissant la vieille tour en 1711 (2), on trouva « dans l'épaisseur du mur qui formait l'entrée de l'église (3), « un squelette assis, le visage à l'Orient, regardant le maître-« autel, sans que l'on ait pu découvrir à quelle fin cela avait « été pratiqué ou la raison d'un pareil spectacle. On trouva « aussi dans les fondements du nouvel édifice et dans leurs « environs quantité de cercueils de pierre, la plupart *avec* « *des croix de Lorraine*, taillées sur les couvertures, avec des « corps enveloppés de draps d'or dont on tira quelques mor-« ceaux presqu'aussi brillants que s'ils avaient été tout « neufs. »

Mais l'église de Saint-Dié ayant compté parmi ses grands prévôts plusieurs princes de Lorraine, il est possible qu'il s'agisse ici de leurs sépultures et non de celle du duc Simon.

En 1155, selon Herquel (4) et Ruyr (5), « les édifices du « clergé, leurs églises et les maisons bourgeoises furent sur-

(1) Il est étonnant que ni Dom Calmet, ni Baleicourt (Dom Hugo d'Etival) n'aient eu connaissance de la sépulture de Simon Ier à Saint-Dié. Gravier seul en a dit quelques mots. M. G. Boulangé a publié une intéressante notice sur les sépultures ducales de Sturzelbronn.

(2) Elle se trouvait sur l'emplacement de l'entrée Sud actuelle.

(3) Le lieu de sépulture des princes était toujours choisi à cette époque sous le porche des églises.

(4) *Antiquités du val de Galilée*, ch. XXIII.

(5) *Les sainctes antiquitez de Vosges*, p. 442.

« pris d'embrasement si déplorable qu'eux et leurs sujets « furent presque réduits en mendicité, inconvénient qui leur « ota les moyens de pouvoir promptement subvenir aux « réparations de leurs domiciles et principalement des lieux « saints jusqu'environ l'an 1211. »

Nous voyons, en effet, dans Richer (1) qu'en 1181, le grand prévôt Maheu édifia une maison entre les deux églises et la construisit avec les pierres du monastère qui était encore ruiné à cette époque (2).

Les chroniqueurs ne désignant pas l'auteur de cet incendie, Gravier (3) avance encore cette fois que ce fut un acte de vengeance des habitants de la ville. « On n'osait plus, « dit-il, attaquer à force ouverte un corps dont le pouvoir « invisible faisait trembler les puissances, on se vengeait « par des incendies pour se soustraire aux terribles effets de « ce pouvoir... L'incendie était à la vérité, dans ces temps « malheureux, le droit funeste de la guerre ; mais du moins « l'incendiaire paraissait au pied du donjon, l'épée d'une « main, la torche de l'autre. »

Cependant Gravier ne pouvait ignorer la lettre de Simon II, qu'il donne plus loin, où le duc reconnait, en 1204, que l'église avait été incendiée *par lui et par ses complices* (4) et par laquelle il lègue aux chanoines, comme réparation, une rente de cent sols toulois sur le ban d'Anould.

Il se trompe de même en imaginant un troisième incendie en 1203, pour expliquer cet aveu de Simon II, puisqu'en 1209, le duc Ferry déclare dans son privilège « qu'il avait

(1) *Chronique de Senones.* L. III, ch. II.

(2) « ... *De lapidibus turris S^ti Deodati quæ lapsa erat.* » Et plus loin : « *De lapidibus monasterii et atrii ecclesiæ...* »

(3) *Histoire de Saint-Dié,* p. 110 et 111.

(4) « *Ego, Simon... notum facio presentibus et futuris quod cum ecclesia S.* « *Deodati per me et complices meos fuerit cremata...* » Privilége du duc Simon II, *Titres de Saint-Dié* et *Livre Rouge.*

L'Eglise de Saint-Die

Figure 46

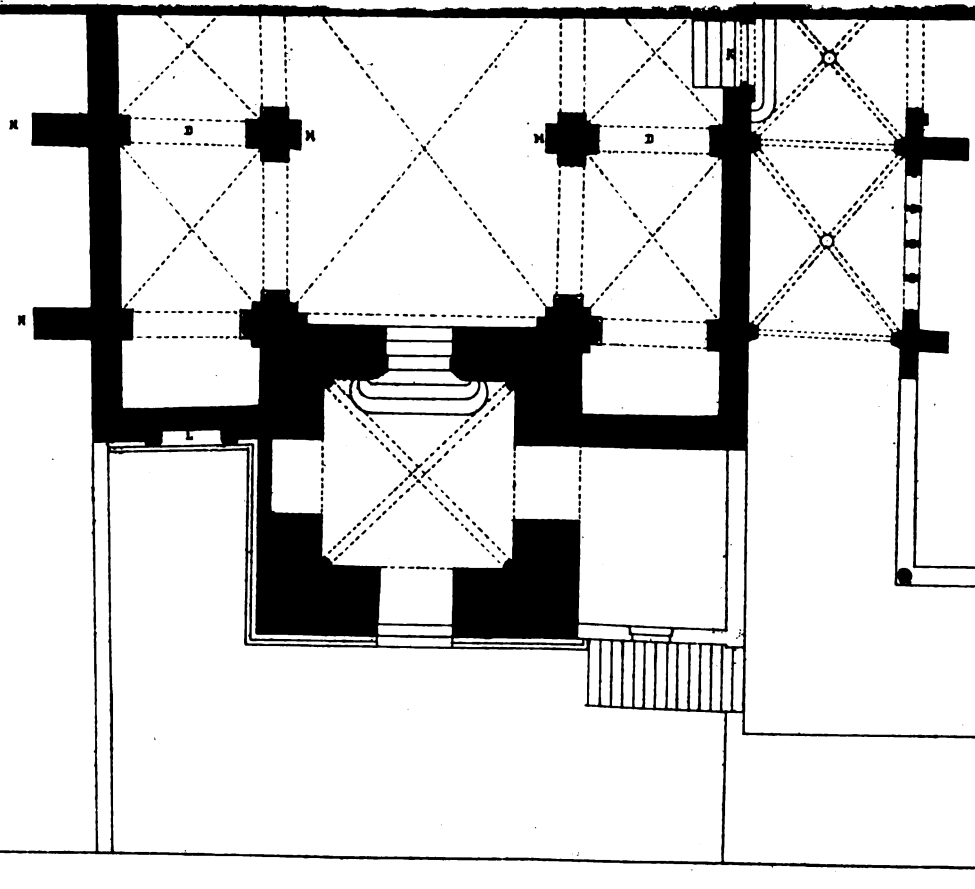

C. Schuler Arch. del.

« été témoin à son passage à Saint-Dié du triste état où « étaient la ville et les églises *qui n'étaient pas encore tout « à fait rétablies* (en 1209,) *depuis l'incendie arrivé en « 1155* (1). »

Enfin ce témoignage contredit encore Gravier, lorsqu'il avance que « le Chapitre ne se ressentit pas longtemps de ses « pertes, » puisque, plus de cinquante ans après l'incendie, les églises n'étaient pas encore restaurées.

Simon II n'était pas encore duc de Lorraine lorsqu'il brûla le monastère, puisqu'il ne succéda à Mathieu qu'en 1176. Mais son père fut en lutte continuelle avec le Chapitre, de 1160 à 1166, pendant le chisme survenu dans l'Église au sujet de l'antipape Victor, soutenu par le duc, tandis que le Chapitre resta fidèle à Alexandre III. Pendant cette période, le val fut souvent ravagé et les biens du monastère séquestrés. Le grand prévôt, Henri de Lorraine, évêque de Toul, menaça le duc Mathieu d'excommunication; mais ce dernier, soutenu par l'antipape, avait la même arme à sa disposition, et l'incendie allumé par son fils fut sans doute le dernier acte de cette lutte qui se termina par l'intervention de Frédéric Barberousse en faveur d'Alexandre III, et par les nombreuses offrandes que Simon II dut faire à l'église de Saint-Dié (2), sous peine de voir ses états mis en interdit.

(1) *Titres de Saint-Dié* et *Livre Rouge.*

(2) En 1200, il lui donne une rente de 80 sols; en 1203, il donne caution sur diverses personnes pour 550 livres qu'il lui doit; en 1204, il lui donne une rente de 100 sols. (*Lettres du duc Simon II, Titres de Saint-Dié.*)

XI

LA NEF DE NOTRE-DAME

Nous décrirons d'abord cette partie du monument telle qu'elle fut reconstruite au commencement du XIe siècle, sur des dimensions plus considérables et en la reliant à la tour et à l'abside carlovingiennes. Nous étudierons ensuite les transformations qu'elle dut subir après les incendies de 1065 et de 1155.

La grande nef était voûtée, comme aujourd'hui, par trois travées de voûtes d'arête, à peu près semblables à celles existant maintenant, séparées par deux arcs doubleaux *A* et *B* (*Fig.* 46). On voit encore, au-dessus de la voûte actuelle, dans les combles, les arcs formerets *A* et *B* (*Fig.* 49) de cette voûte ancienne.

Les bas côtés n'étaient pas voûtés comme ils le sont actuellement, mais plafonnés en bois et divisés chacun en six travées correspondant deux par deux aux travées de la nef. Ces plafonds étaient supportés par des arcs doubleaux *C* et *D* (*Fig.* 46) soutenant des murs bajoyaux dont il reste encore des traces. Dans les arcs doubleaux *C* correspondant à ceux de la grande nef, non seulement le mur bajoyau supportait la toiture, mais il servait encore à contre-bouter la poussée des voûtes de la nef.

La poussée des arcs doubleaux *C* était contre-boutée elle-même, à l'extérieur, par un contre-fort et, à l'intérieur, par la force du pilier, qui a 1^m 90 d'épaisseur.

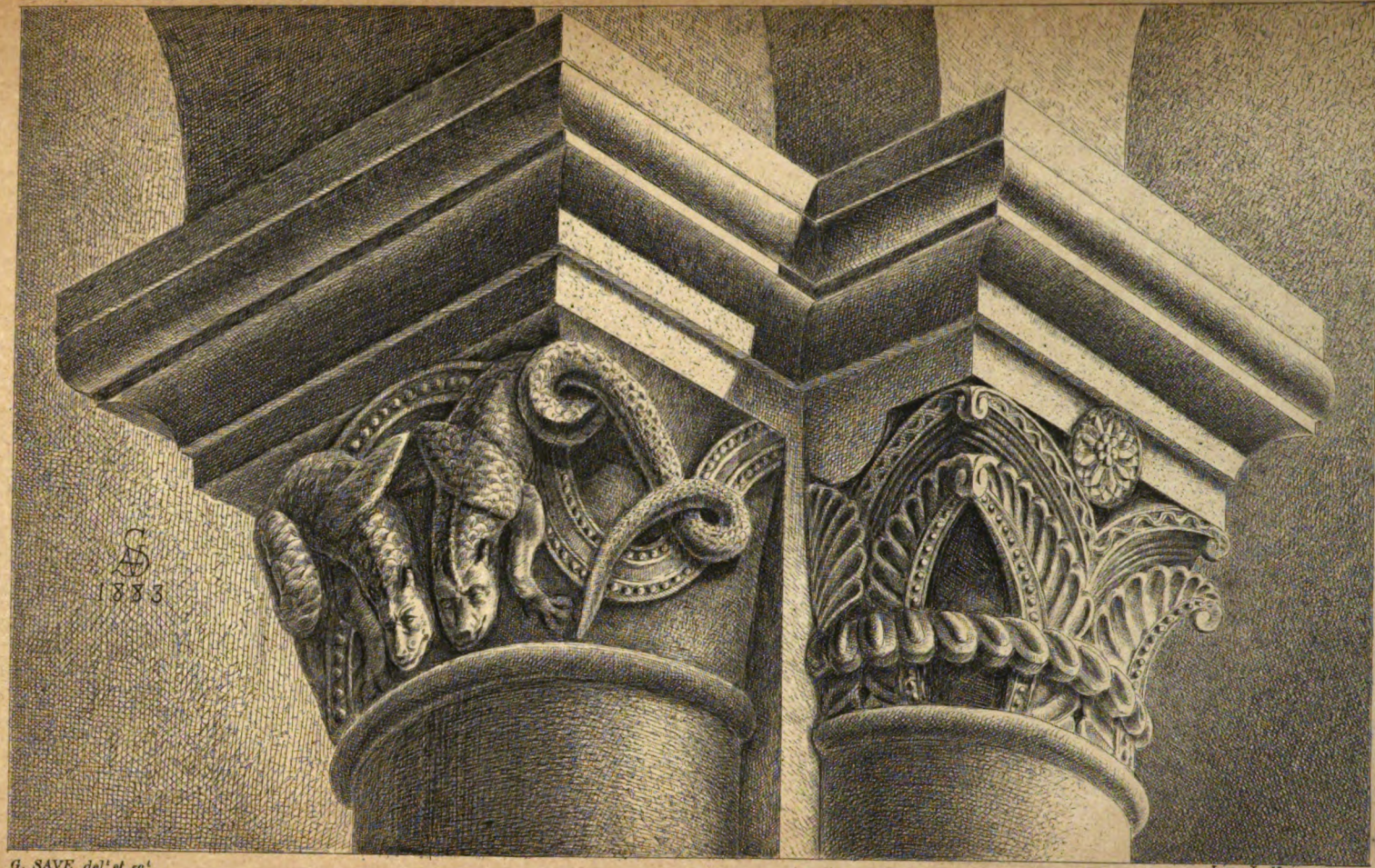

G. SAVE del.t et sc.t

IMP. L. HUMBERT

CHAPITEAUX DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME (Coté Nord)

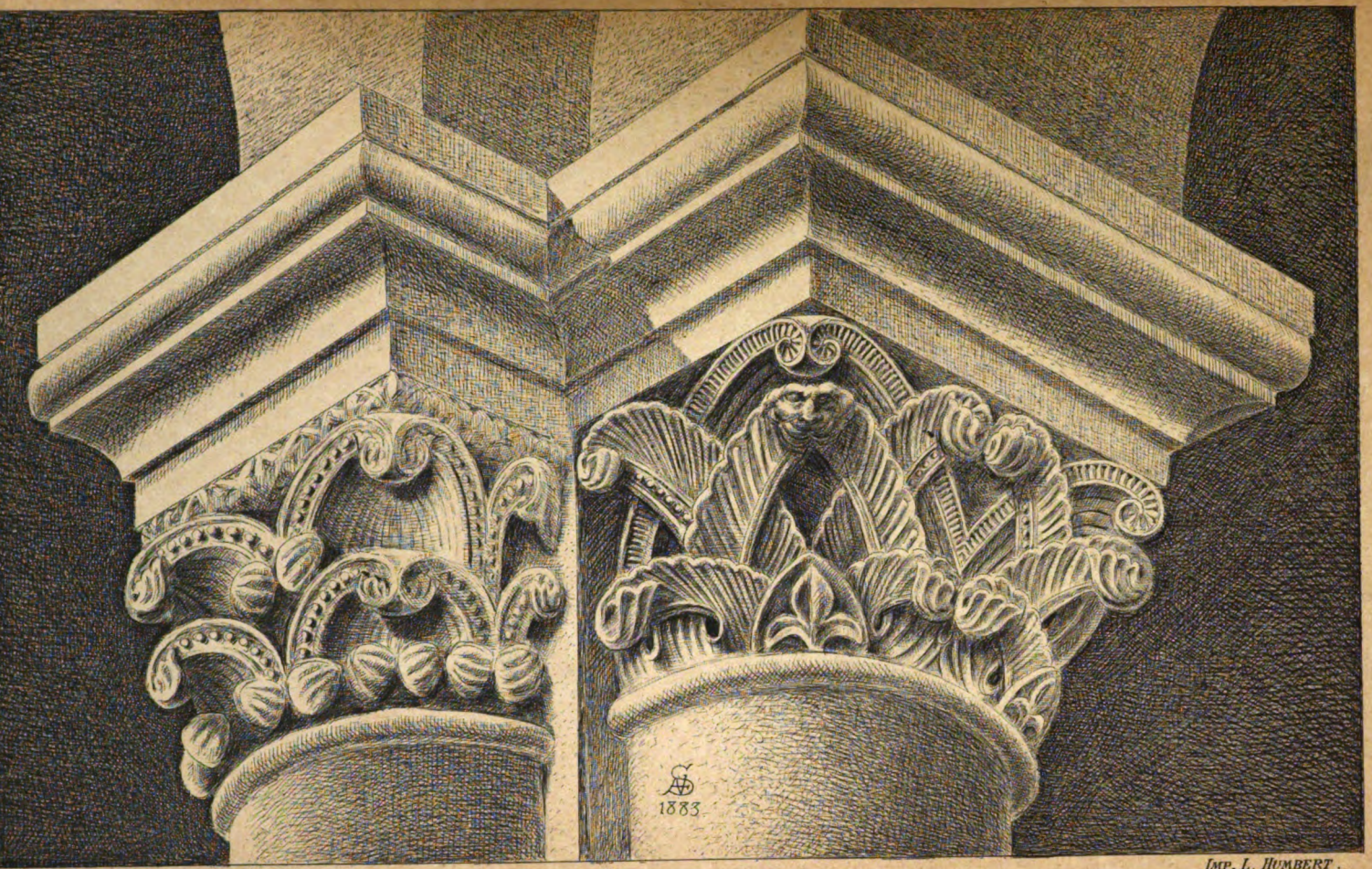

G. SAVE del.t et sc.t

IMP. L. HUMBERT.

CHAPITEAUX DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME (Coté Sud)

Quant aux arcs intermédiaires *D* des bas côtés, les constructeurs, préoccupés de l'augmentation de la poussée due aux murs bajoyaux, contre-boutèrent cette poussée à l'extérieur par des contre-forts *E*, de 0m 35 de saillie et de 0m 82 de largeur, et, à l'intérieur, en poursuivant, jusqu'à la naissance des grandes voûtes, la demi-colonne *H*, qu'ils couronnèrent, en guise de chapiteau, par la frise à billettes qui règne tout autour de la nef.

Aux extrémités orientales des deux bas côtés, deux absidioles *I*, voûtées en cul de four, étaient couvertes de toitures coniques, s'appuyant contre des pignons supportés par les arcs doubleaux de l'entrée des absidioles. Elles étaient éclairées chacune par deux fenêtres, la troisième ne pouvant exister à cause de la rencontre du mur de l'abside.

Chacun des bas côtés était éclairé par cinq petites fenêtres *C* (*Fig.* 49) à plein cintre, situées à 5m 70 au-dessus du sol, et la grande nef prenait jour de chaque côté par trois grandes fenêtres géminées *D*, également à plein cintre.

Les voûtes étaient supportées par huit piliers ornés chacun de quatre demi-colonnes, non galbées, dont les bases peu saillantes sont renforcées de griffes d'angle. Leurs chapiteaux cubiques, de style rhénan, sont surmontés d'un fort tailloir. Ceux de l'arc triomphal sont seuls sculptés. Du côté Nord (*Fig.* 47), ils sont ornés, l'un de deux dragons ailés, accostés et contournés sur les ondulations d'un ruban orné de perles; l'autre, de feuilles à nervure perlée, ceintes d'une bague de godrons et surmontées d'une petite rosace.

Ceux du côté Sud (*Fig.* 48) sont décorés : le premier, d'un entrelacement de feuilles à crochets dont la nervure est perlée et de volutes finement striées. Près du cordon, deux écussons présentent des fleurs de lis primitives. L'autre chapiteau est orné de volutes perlées à crochets de feuilles et

d'un certain nombre d'ornements dont l'état fruste ne permet plus de distinguer s'il s'agit de feuilles ou de coquilles. Sa partie supérieure, forme une sorte de coussin, brodé d'ornements d'un faible relief.

En plus de l'ancienne entrée de la tour, on pénétrait dans l'église par trois nouvelles portes à plein cintre. La première *K* (*Fig.* 46), dans la troisième travée du bas côté Sud, est ornée, à l'extérieur, d'une archivolte composée de deux tores décorés : l'un (qui est inachevé), d'entrelacs à palmettes et grappes de raisin, l'autre, d'un torse alterné dont la spire est formée d'une gorge et d'un boudin, séparés par des filets (*Fig.* 50). Ces tores reposent sur quatre chapiteaux, deux très-simples surmontant des pilastres et les deux autres ornés de sculpture et surmontant des colonnes.

Sur un plan manuscrit de 1780, conservé aux archives de la Ville, on remarque, en face de cette porte Sud, une porte semblable dans le bas côté Nord avec l'indication : « Porte bouchée. » Elle est encore condamnée aujourd'hui.

Une troisième porte *L* (*Fig.* 46), murée également, est percée dans le mur de façade de l'église, à gauche de la tour. Son archivolte est simplement ornée, à l'extérieur, d'un torse alterné, semblable à celui de la porte *K*, mais plus grossier de sculpture. On remarque, gravée sur son pilastre de droite, une petite figure d'homme, tenant une sorte d'écu ou bouclier de la main gauche, et de l'autre une lance.

Telle était la nef de Notre-Dame lorsqu'éclata l'incendie de 1065. Les bas côtés, qui n'étaient que plafonnés, furent endommagés et c'est alors que l'on dut prendre le parti de les voûter. Mais la grande voûte de la nef résista et la structure extérieure du monument ne subit aucun changement.

L'incendie plus violent de 1165 laissa des traces plus profondes. On voit encore aujourd'hui les parements fortement

Coupe Transversale de l'Eglise Notre-Dame

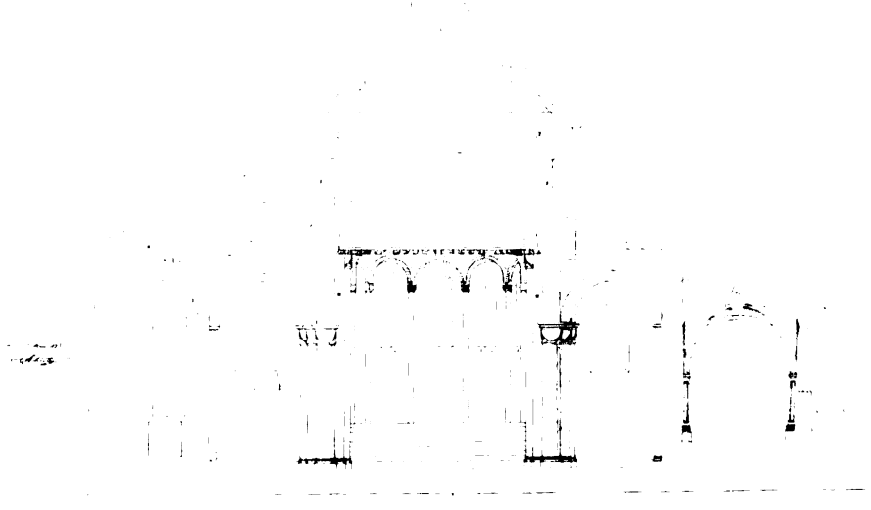

attaqués par le feu, partout où les charpentes formaient de vastes foyers. On remarque aussi, à l'intérieur, la déformation des arcs doubleaux et des voûtes des bas côtés (1). La tour fut brûlée à partir du niveau des combles de la nef. La grande voûte fut fortement endommagée et menaçait ruine. Elle fut rétablie en conservant les arcs doubleaux déformés par l'incendie et par le peu de résistance des murs qui n'ont que $0^m.65$ d'épaisseur. Par suite du parti-pris de conserver ces arcs déjà surbaissés, la nouvelle voûte se trouva surbaissée elle-même, comme on le constate par la présence des arcs formerets *A*, *B* (*Fig.* 49) de l'ancienne, existant encore au-dessus.

Pour remédier à la faiblesse des murs, on établit, à l'extérieur, des arcs-boutants *M* (*Fig.* 46 *et* 49) qui sont plutôt d'énormes contre-forts allégés par une voûte en plein cintre. Ces arcs-boutants n'existent plus du côté Sud, depuis la construction du cloître.

Les voûtes des bas côtés furent conservées, malgré leur déformation; mais on soulagea les arcs doubleaux intermédiaires *D* (*Fig.* 46) en supprimant les murs bajoyaux et en les remplaçant par des fermes en charpente. Dans le même but, on renforça aussi les contre-forts *N* du bas de l'église.

Depuis le XIIe siècle, l'église Notre-Dame n'a plus subi de transformations importantes, au point de vue de la structure,

(1) On ne peut expliquer que par ces déformations la remarque suivante de M. de Caumont, dans son *Rapport sur une excursion archéologique en Lorraine*, fait à la *Société française pour la conservation des monuments*, le 24 décembre 1850 et dont M. G. de Golbéry a bien voulu nous communiquer une copie manuscrite :

« Dans les bas côtés, M. Ferry (Edouard) nous fit remarquer une disposition « très-évidemment intentionnelle. Les impostes de l'arcade à plein cintre de la « voûte sont à un niveau plus élevé le long du mur extérieur que sur les colon- « nes cylindriques de la nef : on a certainement voulu par là éviter la poussée « qui causait si souvent l'écartement et la ruine des murs, avant l'établissement « des contreforts et des arcs-boutants. » Cette apparence de surélévation n'est qu'une illusion produite par la déformation des arcs.

si ce n'est à l'époque de la construction du cloître. Les contre-forts du bas côté Sud furent alors démolis et la poussée des arcs doubleaux et des voûtes de ce bas côté resta contre-boutée seulement par la poussée des voûtes du cloître qui est elle-même appuyée à l'extérieur par des contre-forts. Cette partie du cloître qui date de la première moitié du XVe siècle, mais qui fut reconstruite au XVIe, avait été excessivement négligée comme construction. Les fondations n'étaient pas sur le bon sol et, par suite du peu de saillie des contre-forts, il se produisit des déformations et un déversement du mur de la nef, côté Sud, auxquels on essaya de parer, il y a une dizaine d'années, au moyen de chaînages établis au-dessus des voûtes.

Les toitures furent également modifiées à plusieurs époques. A l'origine, la nef était couverte par une toiture à deux pans, terminée d'un côté par la tour et de l'autre par un pignon contre lequel s'appuyait la toiture conique de l'abside (*Fig* 52). Actuellement, la toiture se prolonge au-dessus de l'abside, et elle est terminée de ce côté par une croupe couvrant cette partie que l'on a surélevée par un mur polygonal en moellons. Du côté de la façade, la toiture est également prolongée au-dessus de la tour, dont les anciens étages supérieurs ont été rasés.

Le bas côté Sud et le cloître étaient encore couverts, il y a un an, par un seul pan de toiture supporté simplement par des arbalétriers reposant, à la partie supérieure, sur les restes des murs bajoyaux et, à la partie inférieure, sur le mur du cloître. Ce pan de toiture se prolongeait également au-dessus de l'absidiole qui avait été surélevée par une cloison en briques. Cette toiture unique vient d'être remplacée par deux pentes; l'une couvrant le cloître seulement, l'autre rétablissant la disposition primitive de la toiture des bas côtés avant

Fig. 50

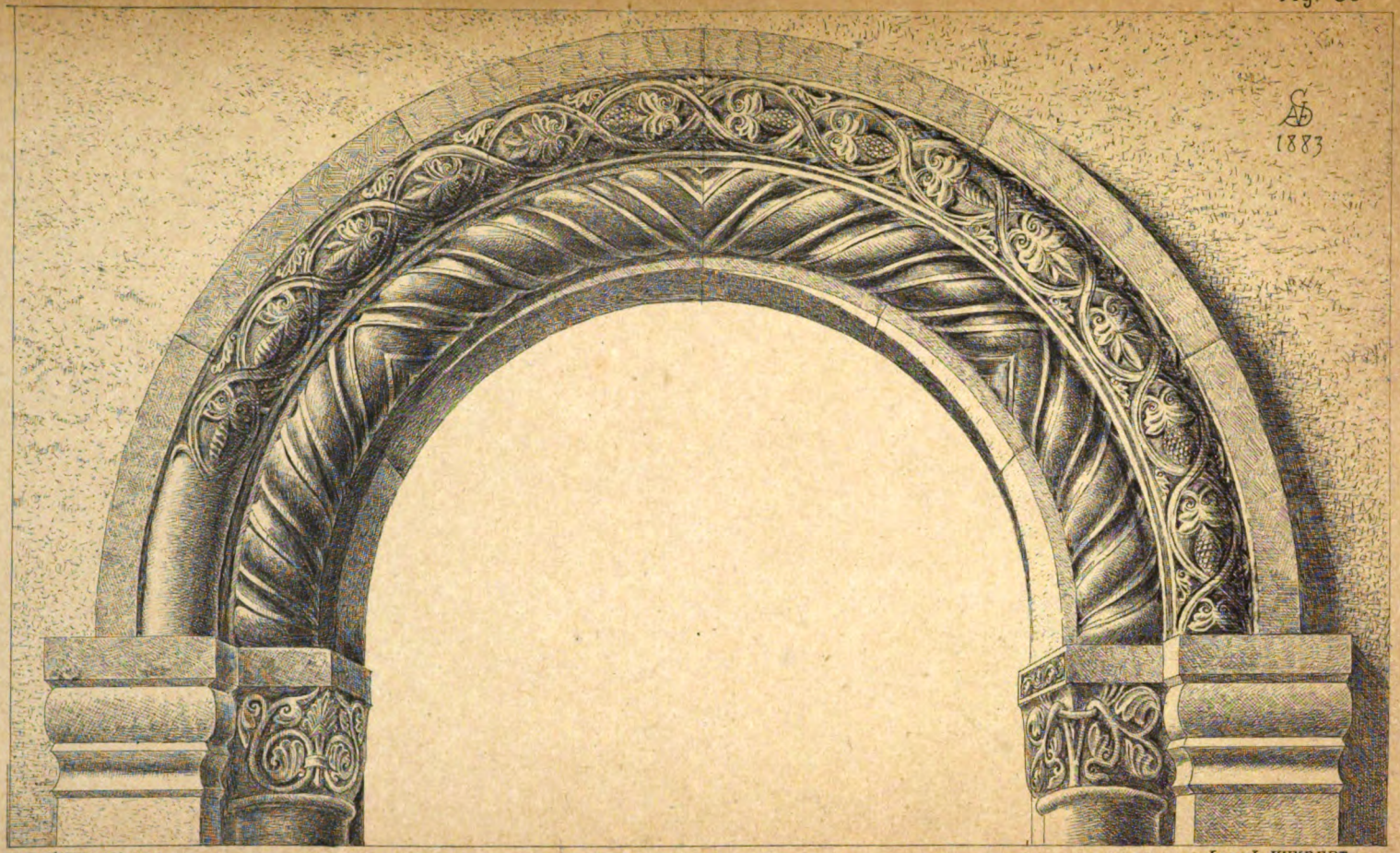

G. SAVE, del.t et sc.t

IMP. L. HUMBERT.

PORTE DU SUD A L'ÉGLISE NOTRE-DAME.

la construction du cloître (*Fig.* 49). La toiture conique de l'absidiole Sud a été rétablie, ainsi que la corniche du mur du bas côté qui avait été démolie en partie pour laisser passer les arbalétriers.

La porte du Sud *K*, qui avait les bases de ses colonnes enterrées sous le pavé du cloître et dont les élégantes sculptures étaient masquées par une seconde porte, a été dégagée pendant les mêmes travaux.

On ne trouve pas de traces de la sacristie primitive de l'église Notre-Dame. Celle qui existe aujourd'hui, *O*, date du XVe siècle, peut-être de 1472, époque où Jean Mouget, doyen, fit réparer le chœur (1). Elle est située derrière l'absidiole Nord et communique avec l'abside, dont elle bouche une fenêtre, par une porte carrée à chambranle mouluré, percée dans la deuxième travée. Cette sacristie est éclairée par deux fenêtres ogivales munies de ferrements anciens, auprès desquelles se trouvent deux petites custodes à plein cintre. Elle est couverte par une voûte d'arète, à nervures, retombant sur quatre colonnes à chapiteaux simplement moulurés.

XII

MOBILIER DE L'EGLISE NOTRE-DAME

Sur le plan manuscrit de 1780, des archives de la Ville, on voit qu'à cette époque une vaste tribune occupait encore

(1) « En 1472, Testament de Jean Mouget, doyen. Il ordonne un *Miserere* « annuellement et emmy le cœur de Notre-Dame, ayant fait faire le chœur en la « manière qu'il est. » RIGUET, *Titres de Saint-Dié.*

les troisième et quatrième travées de la nef, c'est-à-dire presque la moitié de l'église. Elle était sans doute élevée au-dessus du sol par quelques marches et de chaque côté se dressait un pupitre ou *Ambon*, à droite pour l'Evangile, à gauche pour les Epîtres. Peut-être la sculpture dont nous donnons une gravure (*Fig.* 51) servait-elle de support à l'un de ces pupitres. Elle se trouve aujourd'hui dans le jardin de la Tuilerie et provient d'après M. H. Ferry, de la démolition de la tribune ou jubé de l'une des deux églises. Elle représente un dragon à tête d'aigle brisant la main d'un personnage dont la tête manque et qui est simplement vêtu d'une sorte de jupon ou *cinctus*, retenu par une courroie à double nœud, et chaussé de brodequins. Sur la croupe du dragon s'étale une autre bête apocalyptique.

Une seconde sculpture semblable lui sert de pendant. Sur celle-ci le dragon a une tête de lion et broie les deux mains de l'homme. Ces curieux monuments peuvent dater du XIIe siècle.

D'après un inventaire du 27 septembre 1793, aux archives de la Ville, le mobilier de l'église Notre-Dame se composait à cette époque de:

« Six chandeliers et 1 Christ, le tout en cuivre, 6 pots de « fleurs en bois, 2 anges en bois doré.

« Un petit jeu d'orgues.

« Dix tableaux à cadres de bois représentant l'histoire de « saint Dié, dont l'un se trouve au-dessus de la porte du « cloître.

« L'image de la Sainte Vierge avec son cadre de bois.

« Cinq *ex-voto*, aussi à cadre de bois.

Sacristie.

« Un calice en argent avec sa patène, son voile, sa bourse « et le corporal.

« Cinq voiles de différentes couleurs.

« Un miroir à cadre doré.

« Un Christ en bois.

« Une paire de burettes, une fontaine et un plat blanc d'étain.

« Un tableau représentant *la descente de croix*, à cadre de bois.

Autel de saint Jean-Baptiste.

« Un Christ en cuivre.

« Dans l'église, 3 confessionnaux en chêne dans la boiserie.

Chapelle du Purgatoire.

« Un Christ en bois. »

Les dix tableaux mentionnés dans cet inventaire et représentant divers épisodes de la légende de saint Dié, se voient encore sur les murs des bas côtés, à l'exception d'un seul qui manque. Ils sont peints sur toile et paraissent être l'œuvre d'un artiste flamand de la fin du XVIe ou du commencement du XVIIe siècle. Les deux premiers à droite, *le Miracle de Romont* et *la Fuite de l'Arentelle* sont assez remarquables. On les a restaurés avec soin dans ces derniers temps. Ils ne doivent pas être confondus avec une autre série plus ancienne dont parle ainsi le *Manuscrit anonyme de* 1758 : « L'on voit dans la nef de l'église de Saint-Dié plusieurs « grands et vieux tableaux, peints *sur bois*, qui représentent « la plupart des miracles faits par saint Dié, parmi lesquels « celui des guêpes est peint et rapporté (1). » Ces dernières peintures ont disparu.

On conserve aussi à la mairie d'Hurbache un panneau très habilement peint sur bois, représentant *saint Dié recevant*

(1) *Note sur les peintures des églises de Saint-Dié*, par Ch. SCHULER. *Bulletin de la Société philomatique vosgienne*, T. VII, p. 174.

le Titre de Numérien, en présence de saint Hydulphe et paraissant dater de la fin du XVIe siècle. Ce tableau faisait sans doute partie d'une troisième série d'épisodes de la vie de saint Dié, car il porte au revers une autre peinture figurant *l'Ermitage du Cambert* et l'on voit, par les gonds anciens qui tiennent encore à ce panneau, qu'il formait le volet droit d'un grand rétable ou triptique, provenant probablement de l'église de Saint-Dié.

Au-dessus de la porte du narthex de Notre-Dame se voit une autre peinture, sur toile, représentant *saint Dié recevant les envoyés de Hunon*. Ce tableau, d'une facture remarquable, est signé :

Inuenté et peint
par Liard
à Bar 1736.

Il ne peut donc être confondu avec l'un des six épisodes de la vie de saint Dié, peints par Claude Jacquart, habile peintre de Nancy, sur la commande de M. de Billaut, chanoine de Saint-Dié, en 1731, et qui se trouvaient autrefois dans le chœur de la cathédrale.

On remarque encore, sur les colonnes de la nef de Notre-Dame, des traces d'anciennes peintures à fresque figurant des évêques ou des saints et paraissant dater du XVIe siècle. Non seulement les badigeons successifs les ont fait presque disparaître, mais les colonnes elles-mêmes ont été entaillées profondément à une époque postérieure, sans doute pour la pose des boiseries et des confessionnaux dont on parle dans l'inventaire précédent.

Une chaire du XVIIe siècle, en chêne, avec des panneaux à

Fig. 51.

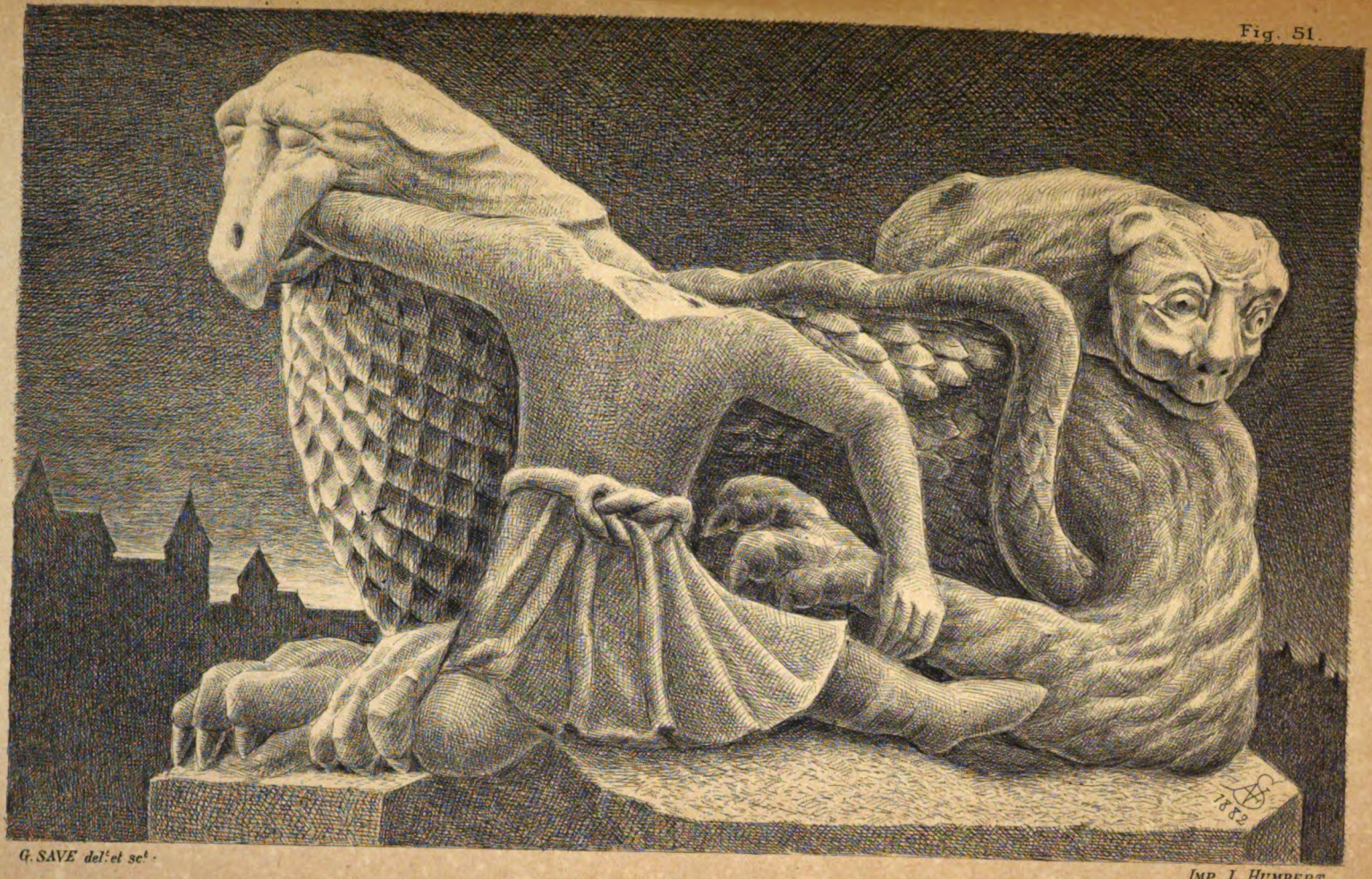

G. SAVE del.t et sc.t.

IMP. L. HUMBERT.

SCULPTURE PROVENANT DE LA TRIBUNE DE NOTRE-DAME.

personnages assez habilement sculptés, est adossée au dernier pilier de gauche.

Quant aux *ex-voto* que cite cet inventaire de 1793, on sait que l'église Notre-Dame fut de 1254 à 1274, le théâtre de nombreux miracles que Ruyr rapporte en détail (1), d'après un manuscrit anonyme (2) de l'époque; et il ajoute : « Nul « doute que beaucoup d'autres miracles ne se firent voir « auparavant et depuis le devis du même auteur; ce que « démontre un grand nombre de chaînes, colliers, manottes « et ceps de fer que plusieurs captifs (surpris aux escarmou- « ches et rencontres des Turquois, Sarrasins et autres « mécréants, dans les armées conduites autrefois au recou- « vrement de la Terre sainte par nos princes Lorrains et déli- « vrés par le mérite de la Très-Sainte Vierge) s'étant ici trans- « portés, y ont attaché, comme les instruments de leur cap- « tivité et des signes de trophées et de leur admirable déli- « vrance. Il me souvint d'en avoir vu ôter une grande partie « lorsqu'il fut besoin de reblanchir la dite église et celle de « Saint-Dié, mais il fallait à mon avis les replacer pour n'y « perdre la mémoire à la postérité. »

On a vu aussi, dans un précédent *Bulletin* (3), comment, selon Ruyr, les cloches de Notre-Dame sonnèrent miraculeusement d'elles-mêmes, au milieu de la nuit du 7 septembre 1386, pour avertir les habitants que leurs murailles étaient escaladées par l'ennemi (4), et qu'en souvenir de cette délivrance, les bourgeois instituèrent la cérémonie annuelle

(1) *Narration succinte des miracles de la vierge Marie, en l'église construite en son honneur par S. Dieudonné.* L. V., ch. XVIII.

(2) *Miracula sanctæ Mariæ Sandeodatensis.* Ms. cité par RUYR.

(3) *La citadelle de Saint-Dié,* par G. Save. *Bulletin.* T. VII, p. 56.

(4) Il est à remarquer que la révélation d'une escalade nocturne des murs de la ville de Toul par l'ennemi, l'an 1284, fut attribuée aussi, dans cette ville, à l'intervention protectrice de Notre-Dame au pied d'argent.

du *Voy* ou *Guet* et se rendaient, la nuit précédant la Nativité, en cortège à cheval et en armes, à l'église Notre-Dame, pour y chanter une Antienne.

Une autre coutume, très-ancienne, réunissait à l'église Notre-Dame, la veille de l'Ascension, le clergé de toutes les paroisses du Val, qui y célébrait le service ordinaire des Rogations, tandis que le Chapitre officiait de son côté dans la Collégiale. Cette cérémonie, appelée vulgairement *la Foire aux Croix*, à cause de la quantité de croix et bannières, venues de tous les points du territoire, qui traversaient processionnellement la ville, avait pour but de consacrer la dépendance des églises du Val dont Notre-Dame était l'église-mère et la « *chaire de jurisdiction* (1). »

On remarque, dans le précédent inventaire, qu'en 1793 les absidioles contenaient les autels de saint Jean-Baptiste et du Purgatoire.

Ce dernier était sans doute dédié auparavant à la Madelaine comme l'indiquent les titres suivants, tirés de Riguet:

« 1297. Fondations faites pour la chapelle de la Madelaine « en l'église de Notre-Dame.

« 1437. Dans un livre de diverses lettres de fondation pour « la chapelle de la Madelaine, il y a un gros de rente pour « chanter une messe en ladite chapelle.

« 1468. Jean Gravisse, chapelain de la chapelle de la « Madelaine, lui donne sa maison et une rente de 4 gros.

« 1504. La chapelle de la Madelaine est de la collation du « doyen. »

On se souvient d'avoir vu encore, il y a une dizaine d'années, dans l'absidiole Nord de Notre-Dame, une très-

(1) *Nouveau mémoire pour les curés du Val.* 1733, p. 57. — *Réfutation pour les chanoines de Saint-Dié*, 1734, p. 38. — *Supplique des curés du Val à S. A. R, Madame Régente.* 1734, p. 27, et *Manuscrit anonyme de 1758.*

Fig. 52

L'ÉGLISE DE SAINT-DIÉ

C. SCHULER, rest.t et del.t

G. SAVE, sc.t

L'ÉGLISE NOTRE-DAME AU XI.e SIÈCLE.

belle peinture représentant *la Madelaine*, qui passait par tradition pour être de Paul Véronèse et pour avoir été donnée à l'église par M. Louis-Hector Chalot de Saint-Mar, intendant de M. de Chaumont de la Galaisière, premier évêque de Saint-Dié (1).

Si nos souvenirs sont exacts, et d'après la reproduction qu'en a faite M. Jacques Reinhardt, peintre à Saint-Dié, ce tableau ne serait qu'une copie de la *Cléopâtre* de Véronèse, dont on aurait supprimé l'aspic.

L'autre chapelle, celle de saint Jean-Baptiste, était de la collation du grand prévôt en 1504, selon Riguet.

Nous pensons qu'elle était située dans l'absidiole Sud et, d'après le passage suivant des *Titres de Saint-Dié*, on peut supposer qu'elle a été fondée, à la fin du XIV siècle, par Jean de Parroye, écolâtre du Chapitre, sonrier de la ville, prévôt de Saint-Pierre de Remiremont, et qu'elle fut dédiée par lui à son propre patron.

« 1394. Jean de Paroy donne à la chapelle *qu'il a fait* « *édifier* en l'église de Notre-Dame un pré qui est devant « Remiremont, lieu dit *le Breu*, et plusieurs autres donations « considérables. »

Il est probable qu'il ne s'agit pas ici d'une réédification complète, mais seulement d'une restauration ; on remarque, en effet, que cette absidiole du Sud n'est pas semblable à celle du Nord ; elle ne possède qu'une fenêtre, plus moderne et de dimensions beaucoup plus grandes que celles des deux fenêtres de l'absidiole qui lui est symétrique. Avant cette restauration, cette chapelle devait être dédiée à saint Michel, comme on le voit par la note suivante des mêmes *Titres* de Riguet :

(1) M. de Saint-Mar donna un autre tableau de « Pol Veronaize » à l'hôpital de Saint-Dié. Voyez *Jacques Augustin*, par G. Save. *Bulletin de la Soc. Ph. Vosg.*, T. VI, p. 98.

« 1368. On chantera chaque année les Matines à la cha-
« pelle Saint-Michel de l'église Notre-Dame, le jour de la
« Nativité de Notre-Dame. »

On y trouve aussi, en 1407, le « Testament de Gérard de
« Xixey, qui choisit sa sépulture en l'église Notre-Dame,
« devant le crucifix qui est à l'entrée du chœur. »

On ne remarque plus aujourd'hui d'autre sépulture, en cette église, que celle de Pierre de Blarru, dont l'épitaphe, en belles gothiques gravées, composée par lui-même, est encastrée dans le mur du bas côté Sud, première travée, près de la tour, et dissimulée derrière un confessionnal. Dom Calmet (*Bibl. Lorr.*, col. 126) nous apprend que cette épitaphe « était autrefois dans le sanctuaire de l'église de Saint-Diey. » Le *Plus deturbarer* qui la termine est l'anagramme que *Petrus de Blarru* avait faite de son nom, qui contient les mêmes lettres. On la trouve déjà dans la *Nancéïde*, Liv. IV, vers 1276.

O messyas Jhesus christ angulaire pierre
Pitie prends et mercy de moy feu pecheur pierre
Infernale prison mest deue mais ta mere
Donne espoir a ma crainte horrible et fort amere
Pour me racheter prins en vierge char humaine
Mais du ciel suys forclos si graice ne my maine
Las vray dieu donne moy le privilege destre
Ou quest le lerre eureux qui pendit à ta dextre
Plus deturbarer si nunc cum dormio farer.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

DES ABBÉS ET GRANDS PRÉVOTS DE SAINT-DIÉ JUSQU'AU XIIIme SIÈCLE

Nota. La 1re colonne (*D C*) contient les dates d'avènement données par Dom Calmet; la 2me (*C S*) celles données par Claude Sommier; la 3me (*M W*) celles données par M. Maxe-Werly; la 4me (*S S*) celles que nous avons rétablies d'après divers documents.

	D C	C S	M W	S S
Saint Dié, évêque de Nevers	669	660	....	661
Saint Hydulphe, archevêque de Trèves	679	679	....	679
Marcinant	707	707	....	707
Sept abbés inconnus	....	....	....	750
Adelbert	954	955	....	959
Encherbert	....	....	....	961
Saint Gérard, évêque de Toul	....	....	962	967
Inconnu	....	....	....	994
Saint Léon, pape et évêque de Toul	1025	1025	....	1018
Valdrade	1051	1049	1025	1052
Abelfe ou Adelinus	....	....	....	1065
Pibon, évêque de Toul	1070	1068	....	1068
Raimbaut Ier	984	1070	1051	1070
Eglalphus	1078	....	1078	1078
Anastase, cardinal	....	....	....	1093
Raimbaut II, archidiacre de Toul	....	1090	1070	1109
Albert	1120	1122	1120	1120
Raimbaut III	....	....	....	1129
Henri de Lorraine, évêque de Toul	....	1135	1135	1135
Thierry de Lorraine, évêque de Metz	1167	1160	1167	1166
Mathieu de Lorraine, évêque de Toul	1181	1188	1181	1188
Ferry Ier, archidiacre de Toul	1224	1216	1224	1217

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

GASTON SAVE. CH. SCHULER.
Architecte diocésain.

TABLE DES MATIÈRES

		PAGES
I.	Période Gallo-romaine. *Juncturæ*	3
II.	VIIe siècle. Fondation des églises	12
III.	Les reliques de saint Dié	17
IV.	VIIIe siècle. L'église primitive	23
V.	IXe siècle. L'église carlovingienne	29
VI.	La tour de Notre-Dame	32
VII.	L'abside de Notre-Dame	43
VIII.	Xe siècle	47
IX.	XIe siècle. Léon IX	51
X.	Incendies de 1065 et de 1155	66
XI.	La nef de Notre-Dame	72
XII.	Mobilier de l'église Notre-Dame	77
XIII.	Tableau chronologique des abbés et grands prévôts de Saint-Dié jusqu'au XIIIe siècle	85

SAINT-DIÉ. — TYPOGRAPHIE & LITHOGRAPHIE L. HUMBERT